



@ Photo Alain Herzog

**Notre dossier sur la prévoyance vieillesse LPP :
l'autre réforme des retraites**

Pages 26 à 35

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Chantal Moret (1955)

Xenos [projet Xenos], 1995

Huile sur toile avec technique mixte,
50x50 cm.



© Photo Eric Sommer

Xenos, l'accueil bienveillant de l'autre

Le travail de Chantal Moret aborde de nombreuses thématiques qui, avec l'âge, s'approfondissent et racontent des histoires. Elle ne privilégie aucunement l'esthétique, mais exprime avec passion ses sentiments profonds, ses indignations, ses colères et ses espoirs. C'est le cas pour cette œuvre qui illustre la couverture de ce numéro et dont l'inspiration trouve son origine dans l'actualité. Choquée à l'époque par la décision de Matteo Salvini, ministre italien de l'Intérieur, d'interdire au navire de sauvetage affrété par SOS Méditerranée d'accoster dans les ports italiens, Chantal Moret décide de travailler sur la thématique de l'autre, car pour elle ne pas accueillir les migrants en détresse constitue un « impensable abandon ». Naît alors le projet de s'engager dans une création foisonnante où elle multiplie ses interventions. Elle réalise des tableaux grands formats, une installation avec des bouées de sauvetage pour symboliser des migrants à la dérive, ou des silhouettes verticales, un leporello géant, autant d'œuvres qu'elle expose à l'Espace Arlaud à Lausanne

en 2020 pour exprimer son indignation et sa colère.

Avec une énergie débordante, Chantal Moret part toujours d'un thème. Ce fut jadis des poèmes ou des textes, la mer d'Aral, ou encore les racines et la fonte des glaciers, ces derniers relatant des événements touchant à ses origines valaisannes; et à Arlaud la figure de l'autre à travers le thème de *Xenos*. Autant de thèmes d'une humanité à la dérive qu'elle aime symboliser par un style formel équilibré qui s'apparente à l'abstraction géométrique, mélangeant huile et peinture acrylique avec des matières minérales comme des cendres ou du sable.

Comme l'indique l'étymologie du mot en grec ancien, *xenos* qualifie celui qui n'est pas du pays, l'autre, l'étranger, mais en même temps comme substantif dans *philoxénia* il évoque l'accueil bienveillant offert au passant, envers qui l'on s'engage à manifester une certaine hospitalité. Aussi, l'autre désigne aussi bien celui qui reçoit que celui qui est accueilli. Une sentence à laquelle personne en Grèce antique ne pouvait se soustraire comme le relate Ulysse dans l'Odyssée d'Homère, en référence à l'explication mythologique du dieu *Xenios*, le Dieu de l'Hospitalité, ainsi que le rappelle très justement Jean-Pierre Vernant, historien et spécialiste de la Grèce antique, dans une conférence au Collège de France¹. Malheureusement, alors que partout dans le monde la condition d'étranger est en train de se répandre, de nos jours un autre mot de parenté lexicale proche est entré dans l'usage courant par rapport à l'étranger à travers l'attitude de *xénophobie* plus souvent répandue aujourd'hui. C'est contre cette dérive que l'œuvre de Chantal Moret prend tout son sens.

■ Patrick Ernst

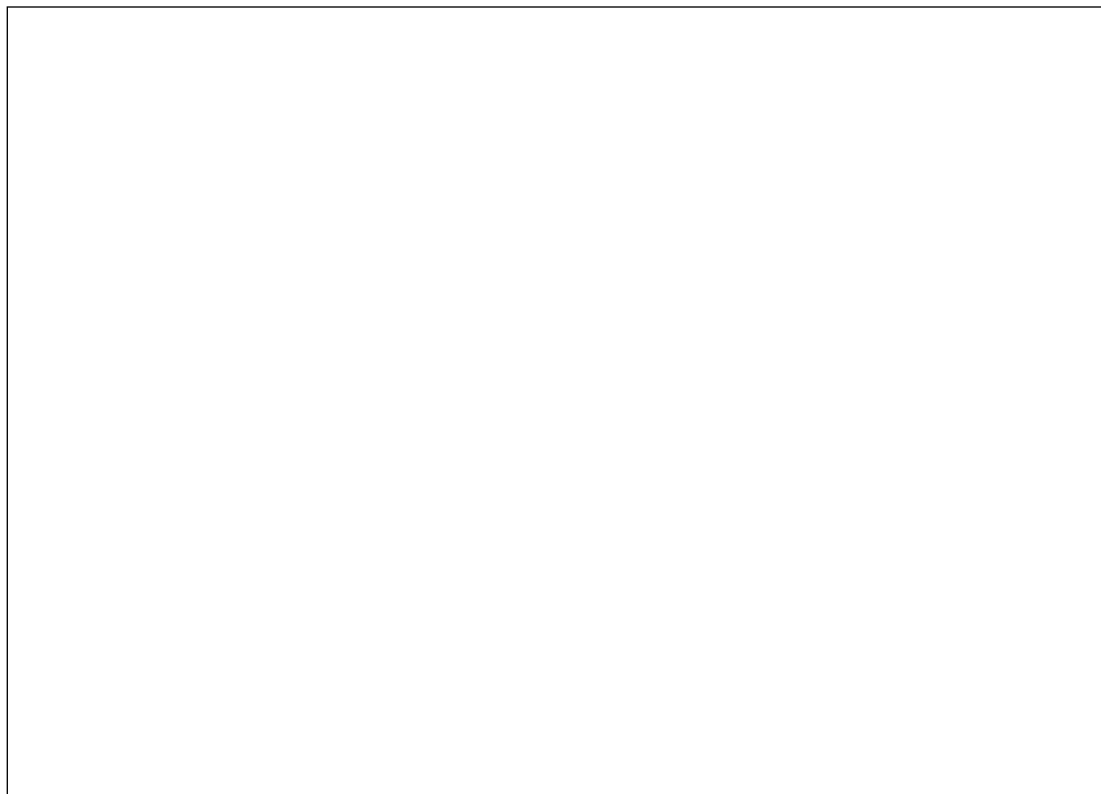
¹ Les lundis du Collège de France à Aubervilliers 2006-2007, une conférence de Jean-Pierre Vernant du lundi 23 octobre 2006 : L'Odyssée. <https://www.youtube.com>.

SOMMAIRE

Éditorial	5
Actualité de l'AVIVO Vaud	6
Les brèves	8
Charlotte et Gaston	13
Coup de projecteur	18
Réflexion	25
Dossier de la prévoyance vieillesse LPP	26
Avec nos sections	39
Courrier des lecteurs	44
À lire et à relire	46
Histoire	52
Réflexion	54
Sport	56
Poème	60
Jeu-concours	63

Prochain délai de rédaction : 7 mai 2023

PUBLICITÉ



AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

AVIVO Vaud

Réception et Bureau d'information sociale (BIS)

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 53 93 Courriel : info@avivo-vaud.ch

Section du Chablais Vaudois

Bernard Borel, président ad intérim
Rue Krafft 1, 1860 Aigle, Tél. 079 500 22 64
Courriel : borel.held@bluewin.ch

Section de Lausanne

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration : Tél. 021 312 06 54
Courriel : bureau@avivolausanne.ch
Service social : Tél. 021 312 06 54
Courriel : social@avivolausanne.ch

Section de Morges

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel : eric.voruz@bluewin.ch

Section de Nyon et environs

Mme Annelise Jaquier
Chemin du Joran 5a, 1260 Nyon
Tél. 022 3615270
Courriel : a_l_jaquier@bluewin.ch

Section d'Orbe et environs

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel : avivo-orbe@bluewin.ch

Section de Renens

Case postale 630, 1020 Renens
Tél. 021 636 40 33
Courriel : avivorenens@bluewin.ch

Section de Sainte-Croix

Luigi Vanetta
Rue de la Promenade 11, 1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 45 65
Courriel : luigi.vanetta@bluewin.ch

Section de la Vallée de Joux

Bernard Walter, Président
Rue Paul-Golay 16, 1341 l'Orient
Tél. 079 657 27 62

Section de Vevey et environs

Case postale 45, 1800 Vevey, Tél. 077 435 25 09.

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Rte de la Robellaz 14, 1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel : avivo.yverdon@gmail.com

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres : Fr. 12.-

Abonnement de soutien : Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction :

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch.

Administration, abonnements :

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch.

Fichiers informatiques pour la publicité :

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Editeur responsable : AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch, tél. 021 320 53 93.

Impression : CopyPress Sàrl à Puidoux.

Site Internet : www.avivo-vaud.ch.

Comité de rédaction : Michel Guenot, président,
Andrea Egli, vice-présidente, Mica Arsenijevic,
Pierre Butty, Pierre Jeanneret, Christian Rapin,
et Bernard Walter.

Relecture : Daniel Guélat.

2023 est l'année des 75 ans de l'AVS

Comme nous vous l'avons déjà dit, nous traiterons toujours plus du sujet des retraites cette année. Non seulement à cause de cet anniversaire réjouissant – que serait la vie des seniors sans cette base solide? – mais aussi à cause de l'actualité politique qui est très vive. En 2023, après l'AVS, c'est la réforme du deuxième pilier qui est en discussion : voulons-nous l'affaiblir et diminuer les rentes?

Les débats actuels aux Chambres n'augurent rien de bon. Toutes les propositions vont dans le sens d'une diminution des prestations et de l'augmentation des cotisations. Ces solutions démontrent la fragilité du second et du troisième pilier.

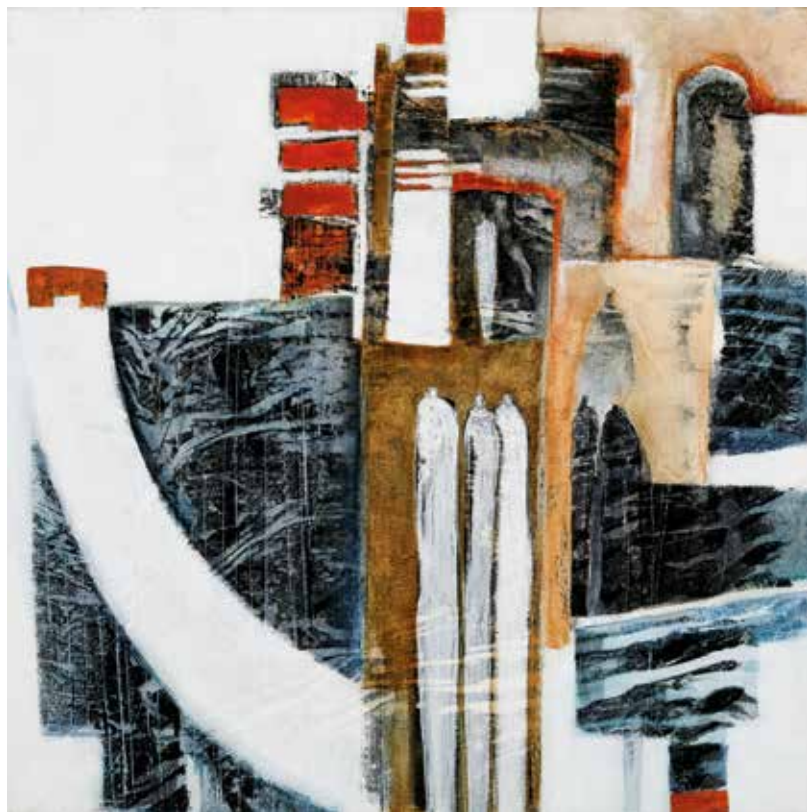
Nous serons vraisemblablement appelés à voter à ce sujet – et ce ne sera pas pour la dernière fois –, nous devons rester le plus informés possible. Toutes les avancées sociales ont demandé une forme de lutte ou une autre et à l'AVIVO nous continuerons de défendre par les moyens démocratiques et politiques les droits et la dignité, non seulement de nos

membres, mais celle et ceux de toute personne travaillant en Suisse.

Dans ce but nous avons préparé un dossier pour nourrir votre réflexion. Vous y trouverez des articles aux titres évocateurs sur la réforme LPP, la fable des trois piliers, un entretien sur la complexité du système de retraite en Suisse, et la présentation d'un documentaire aussi passionnant qu'instructif « Le protokoll ».

Vous trouverez également dans ce numéro des sujets qui vous apporteront du tonus et de quoi alimenter votre joie de vivre, par les arts, la littérature, l'histoire, le sport et la poésie.

- Le comité tout entier vous souhaite une excellente lecture!



Chantal Moret
Xenos

[projet Xenos],
Huile sur toile avec
technique mixte

ACTUALITÉ DE L'AVIVO VAUD

De nombreuses mutations dans notre organisation

Nous sortons progressivement d'une période de haute turbulence

Mesdames Mauser et Seminario vont poursuivre leur carrière professionnelle dans le cadre de l'Administration cantonale et nous quitteront respectivement le 1^{er} avril et le 1^{er} mai. Bon vent à Magali et Romina pour la suite de leur carrière. Un arrêt maladie significatif a été nécessaire à notre troisième collaboratrice et est en train de se dénouer.

Tous ces éléments sont survenus ces derniers mois en pleine préparation des permanences impôt. Il nous a fallu donc « jongler » pour assurer la continuité de notre action tout d'abord avec des mesures provisoires. Ainsi, le mandat de M. Frédéric Castro pour compléter l'équipe a été reconduit pour 2023. Il avait donné entière satisfaction en 2022 lors d'un congé maternité. En plus, Samuel Schmidt, « impôsteur » expérimenté, a été d'accord de fonctionner comme chef de permanences ce printemps.

Dès le mois de décembre, nous nous sommes mis à la recherche de nouveaux collaborateurs ou nouvelles collaboratrices. Cela nous a permis de sélectionner des personnes, dont une qui commencera son activité dès le mois de mars. Il s'agit de Madame Virginie



Rochat, licenciée ès lettres et sciences humaines, quinze ans d'expérience dans le domaine social. Madame Rochat reprendra en particulier le poste de coordinatrice du BIS.

En ce qui concerne le soussigné, la période qui s'achève a été particulièrement exigeante en déplacements, temps et énergie. Renforcé par le fait que j'habite loin de Lausanne, cela m'a conduit à confirmer mon intention de remettre mon mandat comme président de l'AVIVO Vaud dès que cela sera pratiquement possible. Je laisserai en particulier, je l'espère, une nouvelle équipe complète pour le BIS.

■ Raymond Durussel

PUBLICITÉ

APPEL À VOS ALBUMS DE PHOTOS

Heureux Anniversaire Madame AVS! L'heure de la retraite a sonné!

Après une vie de travail, le moment de prendre sa retraite constitue un passage important dans la vie. Elle représente pour toutes les personnes retraitées des loisirs et beaucoup de temps à disposition pour s'engager bénévolement ou s'occuper des autres et des petits-enfants, partir en voyage ou simplement se balader et visiter des expositions, prendre le thé avec ses proches; enfin libéré des obligations professionnelles! Autant de moments et de scènes que vous avez peut-être immortalisés par des photos qui se cachent dans vos albums de famille?



Alors, si vous avez envie de les partager

avec nous, n'hésitez pas à nous les envoyer, et en particulier celles qui ont marqué votre vie professionnelle ou votre départ à la retraite, voire peut-être celles de vos parents! Peut-être qu'en égrenant vos albums de photos, cela évoquera pour vous quelques anecdotes, souvenirs ou pensées que vous pouvez également nous transmettre avec les photos. Nous les publierons avec plaisir!

- Le Comité de rédaction du *Courier de l'AVIVO*

Adresse :

Courier de l'AVIVO Vaud, M. Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11, 1612 Ecoteaux.
Envoi par courriel à : redaction@courrier-avivo.ch. Nous ne manquerons pas de vous renvoyer les photos par la poste.

PUBLICITÉ

« Des milliards de la BNS pour une AVS forte » = retrait de l'initiative!

La mauvaise situation financière de la Banque Nationale suisse oblige l'USS à retirer son initiative. Après des années de bénéfices, la BNS a enregistré une perte énorme l'année dernière. Cette perte est historique et n'a pas pu être prévue. Avec cette perte record de la BNS, le message de l'initiative populaire est beaucoup plus difficile à faire passer.

La décision n'a été facile pour personne, surtout en raison de l'engagement déjà pris : 70'000 signatures avaient déjà été recueillies. L'USS veut concentrer ses priorités et ses ressources sur des projets à venir.

Le prochain projet important est la 13^e rente AVS. Cela peut être financé, même sans les fonds de la BNS. Avec la réforme AVS 21, 2 milliards de francs supplémentaires seront versés chaque année dans les caisses de l'AVS. Avec les cotisations supplémentaires de la LPP de 3 milliards de francs, il y a amplement assez d'argent pour une 13^e rente AVS.

La problématique « Initiative des générations » a échoué

L'initiative populaire intitulée « OUI à des rentes sûres et équitables - Initiative des générations » n'aboutira pas. L'initiative voulait réduire progressivement les rentes déjà en cours des personnes retraitées. Concrètement, la pension mensuelle aurait été adaptée aux valeurs boursières même pour les personnes âgées de 70 ou 80 ans, contrairement à la promesse de retraite faite auparavant. Autrement dit, les retraités auraient dû supporter eux-mêmes les risques du marché financier. En outre, l'initiative voulait soustraire le relèvement de l'âge de la retraite à la votation populaire. Un projet délicat – qui veut s'engager dans des rentes

chancelantes pour ses vieux jours?

Il est réjouissant de constater que, malgré son titre alléchant, l'initiative a échoué déjà dès le stade de la collecte des signatures.

Pillage des pensions par les services sociaux

La FARES, Fédération des associations des retraité.e.s et de l'entraide en Suisse, nous informe que, selon le Tages-Anzeiger du 30 janvier 2023, il est courant en Suisse que les personnes recevant de l'aide sociale soient obligées de retirer leur épargne de caisse de pension pour subvenir à leurs besoins.

Il peut même arriver qu'une partie de l'épargne doive être remboursée à la commune pour l'aide sociale reçue. À l'âge de la retraite, il ne reste souvent plus grand-chose de l'épargne de caisse de pension, tandis que l'État a économisé sur l'aide sociale due. Cette pratique est difficile à accepter. Il faut savoir que, en Suisse, l'aide sociale constitue une dette qui peut éventuellement devoir être remboursée, contrairement à la norme internationale. L'OCDE a déjà critiqué la Suisse à ce sujet, comme dans une étude d'octobre 1999, où l'obligation de rembourser l'aide sociale était qualifiée d'archaïque. Quand cette obligation de remboursement tombera-t-elle enfin? Et ce, dans toute la Suisse, pas seulement dans certains cantons et communes. Dans le canton de Vaud, l'aide sociale n'est pas remboursable sauf si elle a été obtenue indûment.

Les lacunes entrepreneuriales mettent l'AVS en danger!

La FARES se révolte contre le fait que les entrepreneurs préfèrent verser des dividendes plutôt que de payer les cotisations AVS prescrites pour leurs collaborateurs. Or, cette pratique creuse des trous énormes dans l'AVS!

« Les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches », citation de l'ancien conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi. Quand ces failles seront-elles enfin comblées par le législateur ?

L'AVS est alimentée par les retenues salariales et les personnes qui gagnent beaucoup cotisent nettement plus que la rente qu'ils toucheront à l'âge de la retraite. Pour éviter ces ponctions sur les salaires et pour payer moins d'impôts, des riches indépendants créent des sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) ou sociétés anonymes (SA) afin de pouvoir se verser une partie de leurs revenus sous forme de dividendes. Cela s'avère d'autant plus payant que les dividendes sont moins lourdement imposés que le salaire. Les gros actionnaires (qui ont des participations de plus de 10 % dans des sociétés de capitaux) bénéficient d'une imposition privilégiée : leur dividende n'est imposé que sur les 70 % de leur valeur, et dans certains cantons encore moins.

L'astuce des entrepreneurs coûte à l'AVS chaque année plus de 100 millions de francs. De l'argent dont l'AVS aurait bien besoin. Mais cette situation pourrait évoluer. La Confédération s'est dite prête à aborder le sujet et à présenter des corrections possibles. Aujourd'hui, les offices AVS ne peuvent intervenir que si le versement de dividendes est manifestement exagéré.

Nous ne sommes pas tous égaux face au renchérissement...

Les parlementaires veulent augmenter leur salaire... mais pas les rentes AVS !

Le projet défendu par la gauche au Parlement et le Conseil fédéral prévoyait que les rentiers AVS et AI touchent entre 7 et 14 francs de plus par mois en 2023 pour que l'indexation déjà obtenue soit complète face à la hausse du coût de la vie. C'est déjà trop : le Parlement ne veut pas d'une compensation intégrale du renchérissement pour les retraités de l'AVS.

Mais lorsqu'il s'agit de son propre porte-monnaie, le Conseil des États est moins avare...

Les conseillers nationaux veulent une compensation du renchérissement de 3,2 %, ce qui signifie plus de 4'000 francs par an... Le projet correspondant sera soumis au Parlement lors de la session d'été.

Une fois de plus, les seniors ne sont pas pris en considération. Quelle arrogance !

14 juin 2023 : Grève féministe

Des centaines de milliers de femmes dans les rues de Suisse, le 14 juin 2019. Peut-être serons-nous autant, dans quelques mois, pour la nouvelle grève féministe qui s'annonce pour le 14 juin prochain. Avec une telle mobilisation, il serait possible de récolter ce jour-là des signatures pour une, voire plusieurs initiatives fédérales, et ce en moins de 24 heures. Un tour de force inédit qui permettrait de peser politiquement et au peuple de se prononcer.



En cas de réussite, cela obligerait les autorités, et par ricochet les employeurs, à faire cesser certaines discriminations. La majorité aux Chambres et du Conseil fédéral a jusqu'ici fait preuve d'un attentisme coupable, comptant sur le bon vouloir des entreprises, et ce malgré plusieurs initiatives parlementaires émanant de la gauche visant à améliorer la situation.

Puissent les assemblées citoyennes préparant la grève féministe profiter de la mobilisation à venir pour lancer une, voire plusieurs initiatives aux effets concrets. Pour, qu'enfin, les lignes de crêtes bougent.

Référendum annoncé contre LPP 21

Le projet de réforme du 2^e pilier tel qu'il a été soumis au Parlement revient à puiser dans le porte-monnaie des actifs et à baisser les rentes. Les syndicats espéraient un revirement et un retour au « compromis des partenaires sociaux », soutenu et présenté par le Conseil fédéral. Or, l'état de la réforme actuelle en est bien éloigné. Ce compromis entre patrons et syndicats visait à faire évoluer le 2^e pilier vers une meilleure prise en compte des bas salaires et des temps partiels afin que les femmes ne soient plus autant discriminées au moment de la retraite.

La Commission du Conseil national a rejeté, par deux tiers des voix contre un tiers, la proposition de retour au compromis. Elle a décidé de suivre la version du Conseil des États sur des points importants comme les mesures visant à compenser la baisse du taux de conversion. Cette dernière représente une réduction des rentes de près de 12 %. Cette diminution ne sera compensée entièrement que pour moins de la moitié des femmes et pour un quart seulement de tous les assurés. La conséquence concrète sera que les salariés partant à la retraite à la fin de 2024 perdront l'équivalent d'un mois complet de rente ! Une décision d'une arrogance crasse ! Cette révision va « arnaquer » ceux qui travaillent alors que les prestataires, les caisses de pension et les assureurs vie en bénéficieront. Des prestataires qui aujourd'hui déjà prélèvent environ 7 milliards de francs par année pour la gestion du 2^e pilier. Beaucoup de raisons pour soutenir le référendum !

Nos cotisations AVS ne font pas de bien à la planète

Beaucoup l'ignorent, mais une partie des cotisations au premier pilier sont placées en Bourse par l'organisme Compenswiss. Trente-quatre milliards sont investis, notamment dans des secteurs controversés comme le charbon, le pétrole et le tabac. Cela pourrait cependant

changer. Car depuis peu Compenswiss publie la liste de tous ses placements et s'expose donc aux critiques croissantes. Des parlementaires fédéraux sont déjà intervenus dans ce sens. Pourquoi ne pas plutôt miser sur les énergies vertes ? Il faut que le Conseil fédéral donne des critères très stricts pour ces placements ! Prenons exemple du fonds souverain norvégien, le plus gros du monde, qui a exclu dès 2019 les énergies fossiles ainsi que le géant minier Glencore !

Fonds de compensation AVS/AI/APG

Les turbulences des marchés financiers ont pesé en 2022 sur la performance de compenswiss. L'organisme qui gère les fonds de compensation AVS/AI/APG a enregistré un résultat de placements négatif de -12,85 %. Malgré cette mauvaise performance, il n'y a pas eu de pertes effectives, il s'agit uniquement de pertes comptables. La performance cumulée des dix dernières années reste positive, avec un rendement net moyen de 2,4 %. Pour 2024, les perspectives devraient être meilleures. De toute façon, compenswiss a toujours disposé des liquidités suffisantes permettant aux assurances de payer les rentes sans devoir vendre des actifs de son portefeuille.

Poste de Saint-François : le combat continue

Comme nous vous l'annoncions dans le numéro 1/23, le vénérable édifice dans lequel est logé cet office de poste risque d'être transformé en centre commercial ! Acidus et bien d'autres organisations dont l'AVIVO s'y opposent et ont obtenu que la Poste et PSP Real State négocient. Nous n'avons toujours pas de retour. Nous vous tiendrons au courant de la suite.

■ Andrea Egli

CHARLOTTE ET GASTON

Il y a travail et travail

J'aime bien quand Charlotte est en colère. Énergée, devrais-je dire peut-être.

– Dis-moi Gaston, as-tu lu cette ânerie sur le travail non rémunéré publiée dans le dernier *Courrier de l'AVIVO* ?

– Ça me dit quelque chose, mais je n'y ai pas prêté beaucoup d'attention.

– Tu devrais. Les brèves sont souvent bien plus instructives qu'on ne le pense !

– Oui mais encore.

– Selon l'Office Fédéral de la statistique, l'OFS, le travail non rémunéré en 2020 s'est élevé à plus de 434 milliards de francs.

– Ces chiffres me dépassent. Je ne vois plus ce que ça peut représenter.

– Et 4500.- par mois par habitant, enfants compris, ça te parle ?

– Ah ! Ça doit être le PIB !

– Non. Le PIB, lui oscille autour de 7300.- par mois, pour chaque habitant de la Suisse...

– ... enfants compris. Je vois, je vois. Mais qu'est-ce qui t'énerve à ce point ? C'est plutôt bien qu'il y ait beaucoup de travail bénévole.

– Justement, c'est la manière de compter qui me fâche. Regarde.

Charlotte m'a tendu le communiqué de presse complet de l'OFS. C'est un document très clair que je vous résume : même pas un dixième de ce travail n'est ce que l'on entend par bénévolat (remplir des feuilles d'impôts à l'AVIVO, par exemple), tout le reste est de la garde et du soin, envers des enfants (surtout) et des adultes (très peu) et du travail domestique pour son propre ménage. On y voit que les hommes sont bien plus présents qu'on ne l'imagine (40 % pour les messieurs et 60 % pour les dames, on progresse vers l'égalité). « – Mais pourquoi calculer en argent le fait de faire la lessive, les achats et les repas ? C'est idiot. Et quand je me lave les dents, ça se compte comment ? »

– Ah ! Tu vois Gaston. On financiarise tout,

même le temps libre. Il y a des heures de vie qu'on ne doit pas transformer en argent !

– Je lis en effet qu'il y a une rubrique « jouer avec les enfants ». C'est absurde.

Maintenant ce n'était plus seulement Charlotte qui était fâchée ! Nous avons épluché le document et malgré nos tentatives d'y trouver une raison valable nous avons fini par trouver vraiment dommage d'attribuer la notion de travail à ce qui relève de la vie courante.

– Cette manière de voir déforme tout le sens de la vie, il n'y a plus de gratuité. Dans quel manège sommes-nous emmenés ?

– C'est le manège de la consommation. À propos de manège, j'ai une histoire à te raconter. Tu sais qu'un de mes rêves était d'avoir un jour un carrousel.

– Je sais aussi que même à la retraite on ne fait pas tout ce qu'on a rêvé sa vie durant. Surtout quand on a comme toi bien de l'imagination, me dit-elle avec malice.

– Hum... Oui... Bon... Ça n'a pas été comme je l'aurais voulu après ma vie professionnelle.

– Ne rougis pas Gaston, le passage du rêve à la réalité est parfois plus compliqué qu'on ne le pense.

– Mais je me suis dit que rien ne m'empêchait d'aller contempler les enfants si étonnés sur leurs chevaux de bois.

– Avec le retour des beaux jours on en voit un peu partout au bord du lac.

– Il y en a de toutes sortes, c'est moins limité que d'en avoir un à soi.

– Et donc tu es allé voir ?

– En fait je voulais travailler bénévolement, faire l'accueil et placer les enfants. Mais sur place on m'a dit que c'était le rôle des parents. En général les enfants savent très bien ce qu'ils veulent. Et puis il n'y avait pas de travail pour moi, même pas le nettoyage et les rangements le soir.

– Alors tu as seulement regardé ?

CHARLOTTE ET GASTON

- Il se passe beaucoup de choses dans un manège, c'est passionnant.
- Il me semble qu'il y a pas mal de frustration quand il faut s'arrêter.
- Ce n'est pas toujours facile. J'ai d'ailleurs fait une bêtise.
- Une bêtise?
- C'était peu après la sortie de l'école. Il y avait quelques pleurs et des parents désarmés. J'étais touché. Alors quand une dame a dit à son enfant que de toute façon elle n'avait plus d'argent j'ai offert une tournée générale. Tu aurais dû voir l'excitation des bambins, j'étais aux anges!
- Quel benêt tu fais.
- Tu ne crois pas si bien dire. Au tour suivant tous les regards se sont tournés vers moi. Les

- enfants m'imploreraient, les adultes étaient soit gênés, soit fâchés. Je ne savais plus quoi faire. Je leur ai alors offert juste un dernier tour – en fait deux... – et puis je n'ai pas pu me retenir d'en offrir encore. Quel plaisir ça leur a fait. Même les parents ont fini par être de joyeuse humeur et nous avons plaisanté sur ma générosité excessive. Finalement tout cela s'est arrêté quand j'ai eu vidé mon porte-monnaie.
- Tu as tout dépensé?
- Oui... jusqu'au dernier centime. Ensuite j'ai bien été obligé de leur expliquer que toutes choses avait une fin.
- Et que même toi qui aurais voulu un manège pour le faire tourner toute la journée, tu n'avais pas pu le faire.
- J'ai raconté mon rêve en long et en large.

Mes visites dans les foires et parcs d'attractions, toutes les photos que j'ai faites pour choisir quelle sorte de manège je voulais me faire construire. Et puis le prix que ça représentait, les heures de travail – travail justement – pour rentabiliser l'affaire. La joie de voir des enfants de tous pays s'amuser, c'est si beau. On ne pouvait plus me retenir. Puis d'un coup j'ai eu le sentiment d'avoir ennuyé tout le monde avec mon bavardage et je me suis tu. Je ne sais pas ce qu'ils ont pu comprendre. Ils sont si jeunes. Je suis rentré assez déconfit le soir. Et comme je n'avais plus rien, je n'ai pas pu me consoler avec une pâtisserie.

Tina Planta-Vital

Collage



Tina Planta-Vital

Collage

– C’est dire que la situation était grave !
 – Je me sentais surtout dérouté. Je voulais comprendre pourquoi je m’étais laissé emporter à raconter ma vie aussi passionnément. Ça n’intéresse personne. Le lendemain j’y suis retourné, pas très à l’aise mais toujours aussi curieux. Il y avait beaucoup de tout petits.

– Les mêmes que la veille ?

– Non, des bien plus jeunes heureusement. Sauf un qui était là le premier jour et qui me regardait parfois. Pourvu qu’il ne me demande rien. Je me suis écarté.

– Et tout s’est donc bien passé. Tu as pu regarder tranquillement ce monde s’émerveiller, rire et pleurer.

– C’est bien cela. Je suis encore revenu les jours suivants. Il n’y a rien à faire, je peux les observer pendant des heures. Je retrouve l’énergie de mon enfance. C’est une impression merveilleuse !

– Te connaissant, j’imagine bien ! Et le garçon était toujours là ?

– Il venait chaque jour en effet, en sortant de l’école. Il confiait son cartable à sa mère ou son père, selon qui l’accompagnait, il choisissait son animal ou véhicule, et montait joyeusement. Juste un tour de manège et puis il repartait. Nous nous sommes salués chaque fois, très poliment. Tout simplement.

– Une sympathique petite rencontre dirait-on.

– Et puis l’autre jour il m’attendait. Son père, légèrement en retrait, nous observait attentivement.

– Bonjour Monsieur.

– Bonjour jeune homme.

– Viens.

– Je l’ai suivi au guichet du manège. Il y a déposé une poignée de petite monnaie.

– Deux places s’il vous plaît.



– Deux tours ? lui a répondu le conducteur.

– Non, deux places. C’est pour le monsieur et pour moi.

– Et je me suis retrouvé assis sur une chèvre à côté de ce petit gars sérieux qui me parlait.

– Que te racontait-il ?

– Que quand il serait grand, il n’aurait peut-être pas un manège mais qu’il réaliserait ses rêves et qu’il avait compris que c’était important. Et comme moi je n’avais pas pu le faire, il m’offrait un tour.

– Mais seulement un seul...

– Seulement un seul.

■ Signé Gaston

Les collages de Tina Planta-Vital accompagnent le poème en page 60

COUP DE PROJECTEUR

Le regard de Ferdinand Hodler sur la maladie et la mort de Valentine

Valentine Godé-Darel (1873-1915), belle jeune femme divorcée, fut dès 1908 le modèle du grand Hodler, de vingt ans son aîné, puis sa maîtresse. Quelques tableaux d'esprit symboliste la montrent nue, en pleine santé, incarnant la danse, la vie dans la nature et l'amour. En 1913, Valentine apprend en même temps qu'elle est enceinte et qu'elle est atteinte d'un cancer. Elle mettra au monde la petite Paulette. Mais inexorablement, la maladie progresse. Et Hodler va porter sur son amante un regard à la fois aimant, froid et clinique, ce qui peut sembler paradoxal. C'est le fameux « cycle de Valentine », l'un des grands ensembles dans l'art du XX^e siècle, dont le Musée Jenisch présente 47 œuvres. Celles-ci sont loin d'être répétitives, même si on suit pas à pas la progression du mal. Valentine est alitée, d'abord vue les yeux grands ouverts tournés vers l'artiste. Puis son visage se fait de plus en plus émacié. Bientôt elle n'est plus représentée que de profil. Les traits se creusent, la bouche ouverte témoigne de sa difficulté à respirer. C'est une des plus fortes représentations

artistiques de l'agonie dans l'histoire de l'art. Il faut dire que la mort n'a cessé de côtoyer Hodler depuis son enfance : la plupart des membres de sa famille étaient atteints de tuberculose. Sur le plan artistique, c'est un remarquable travail à l'huile, au fusain, à la gouache ou encore au crayon au graphite. Une question éthique peut néanmoins être posée : dans quelle mesure Valentine mourante était-elle consentante face au travail de son amant ? Que l'on se rassure : si l'exposition présente un sujet grave, si elle est bouleversante, elle n'est cependant pas macabre. Lorsque



Ferdinand Hodler
Portrait of Valentine
Godé-Darel, 1912

Huile sur papier marouflé sur carton, 410 x 323 mm

Ferdinand Hodler

La Malade, ou Portrait de Valentine Godé-Darel malade,
1914 Huile sur toile, 43 x 33 cm

Rudolf Staechelin Collection

© Institut Ferdinand Hodler / Pierre Montavon

Ferdinand Hodler peint sa compagne sur son lit de mort, le 25 janvier 1915 à Vevey, il prend soin d'ajouter quelques fleurs stylisées dans la partie supérieure de son tableau. Car pour lui, Valentine a rejoint le grand Tout, où la nature et l'être humain ne font qu'un. Hodler lui-même mourra en 1918. Deux magnifiques tableaux représentent le Léman et les montagnes de Savoie, l'un des thèmes favoris du maître bernois. Déjà très atteint par la maladie, il les a peints depuis son balcon du Quai du Mont-Blanc à Genève. L'exposition se termine donc sur une note apaisée.

C'est aussi l'occasion de visiter, au Cabinet des estampes, les dons **d'Edmond Bourqui, un « collectionneur idéal »**.

Cet ancien enseignant a constitué au fil des décennies une assez fabuleuse collection d'estampes. Sans fortune personnelle, il lui était plus facile d'acquérir ce type d'œuvres. Il a clairement privilégié l'art abstrait contemporain. Pourquoi donc est-il considéré comme un « collectionneur idéal » ? Parce que, depuis 2005, et avec une grande générosité, il a offert près de ses 300 estampes au Musée Jenisch, cela par plusieurs donations.

Le visiteur remarquera d'abord la grande cohérence de cette collection. Edmond Bourqui a manifestement une prédilection pour l'abstraction géométrique. De nombreuses



œuvres présentées sont en noir-blanc. Dans d'autres, les couleurs éclatent, dans une belle complémentarité avec les formes. C'est donc l'occasion de se familiariser avec un art a priori austère, mais qui réserve de belles surprises. De plus, cette exposition dans le Cabinet des estampes constituera un contrepoint plus léger au « cycle de Valentine ».

■ Pierre Jeanneret

« FERDINAND HODLER. REVOIR
VALENTINE », JUSQU'AU 21 MAI 2023.
« UN COLLECTIONNEUR IDÉAL », MUSÉE
JENISCH, VEVEY. JUSQU'AU 28 MAI 2023.

Léon Spilliaert ou l'âme belge de la mer du Nord

Très apprécié en Belgique, Léon Spilliaert (1881-1946) est moins connu chez nous. Il est né à Ostende. Depuis le milieu du XIX^e siècle, c'était une station balnéaire très fréquentée par le beau monde, comme Balbec dans l'œuvre de Marcel Proust. Dans l'exposition, un film de 1909 le montre. Spilliaert, lui, parcourt les quais en fin de journée, ou la nuit, quand ils sont désertés par leurs habitants et leurs touristes. De naturel introverti et rêveur, il les représente à la clarté de la lune, d'une manière mystérieuse, voire un peu inquiétante, proche du surréalisme et de l'expressionnisme. Pas de couchers de soleil flamboyants comme chez Turner ou Vallotton, mais un ciel toujours voilé au crépuscule. On y retrouve la nostalgie des chansons de Jacques Brel...

Spilliaert montre des femmes de pêcheurs qui, les yeux rivés sur l'océan, attendent leurs maris pour vendre le poisson au marché, des hommes qui ne reviendront peut-être jamais, car les naufrages sont fréquents. La mer représente donc pour lui aussi un danger. Sa grande originalité est qu'il ne fut pas vraiment peintre sur toile se servant de la peinture à l'huile. Il privilégiait comme support le papier et utilisait le lavis d'encre de Chine, l'aquarelle, le pastel et le crayon de couleur. Parmi ses plus beaux paysages, mentionnons *La Route royale et les dunes*, *Marine avec sillage* (1907-1909), où l'on voit la fumée du bateau à vapeur s'éloignant, ainsi que sa trace blanche sur l'eau. Spilliaert rêvait de voyages, qu'il n'accomplit jamais...



Léon Spilliaert

Marine après l'orage, vers 1909, Aquarelle, lavis d'encre de Chine, pinceau, crayon de couleur sur papier, 490 × 637 mm (jour)

Collection particulière, Photo Renaud Schrobiltgen, Bruxelles

Léon Spilliaert**L'Attente**, décembre 1908

Crayon, lavis d'encre de Chine, pinceau, crayon de couleur, craie de couleur et griffures sur papier, 654 × 501 mm

The Hearn Family Trust
Photo The Hearn Family Trust, New York

L'artiste fut marqué par le symbolisme des écrivains belges comme Joris-Karl Huysmans, Émile Verhaeren et Maurice Maeterlinck, dont il illustra un recueil. Ils sont représentatifs de l'esprit « fin de siècle ». Quant à sa vision de la femme, elle est celle d'une grande solitude. Dans *La Buveuse d'absinthe*, il montre une demi-mondaine au regard hagard, qui fait penser aux tableaux d'Edvard Munch. Spilliaert a aussi pratiqué l'art de la nature morte, fidèle en cela à la grande tradition flamande et hollandaise. Mais il choisit de simples flacons de verre, qui avaient leur place dans le magasin de son père, parfumeur attiré de la famille royale, en utilisant des tons plutôt mats.

Une grande salle de l'exposition est consacrée à ses autoportraits, le plus souvent de trois quarts, réalisés de 1902 à 1915. On y sent une recherche de soi, un travail d'introspection presque « freudien ». L'artiste, en fin de vie, s'essaya à la peinture (aquarelle, gouache, huile). Ses tableaux, comme la *Grande Marine bleue* de 1924, qui montrent un horizon lointain, font penser aux peintres scandinaves. On découvrira un travail de commande étonnant, passée par le physicien et constructeur Robert Goldschmidt, qui conçut les premiers dirigeables belges. Ceux-ci, montrés dans leur hangar, ressemblent à d'énormes baleines ou à des monstres marins. L'artiste ne s'est donc pas contenté de les représenter avec réalisme, il leur a ajouté une dimension fantastique.

Les dernières années de sa vie, Léon Spilliaert



les passa à Bruxelles. Le peintre de la mer remplaça ainsi l'horizontalité des eaux par la verticalité des arbres. Il parcourait en effet les parcs et forêts. Mais ses arbres ne sont jamais fleuris ni feuillus. Ils sont nus, on perçoit leur structure et celle de leurs branches.

L'œuvre de Spilliaert présente une grande unité. Certes un peu austère par l'usage privilégié que fait l'artiste du noir blanc, rehaussé de quelques couleurs, elle séduit cependant, voire envoûte par son originalité et la part de mystère qu'elle recèle.

■ Pierre Jeanneret

« LÉON SPILLIAERT. AVEC LA MER DU NORD... », LAUSANNE, FONDATION DE L'HERMITAGE, JUSQU'AU 29 MAI 2023.

Bibliothèque des femmes Simone Chapuis-Bischof

Ça bouge à Lausanne en ce début d'année 2023... avec la réouverture de la Bibliothèque des femmes. Elle vient d'être inaugurée à la Maison de la Femme, où elle abrite une importante collection d'ouvrages féministes, ou d'écrivaines romandes, voire des BD sur le féminisme qui intéresseront les jeunes, et moins jeunes, ou encore des textes féministes incontournables et engagés. La bibliothèque est ouverte à toute personne intéressée indépendamment de son identité de genre ou des termes qu'elle utilise pour se définir. L'inauguration a eu lieu autour d'une rencontre littéraire avec Tasha Rumley, autrice d'un premier roman *À l'amour À la mort*, suivie d'un goûter convivial qui a clôturé l'événement. La bibliothèque des femmes propose de nombreux événements, des coups de cœur, voire des pépites comme la publication en



1957 de la randonnée de l'écrivaine Corinna Bille (1912-1979) *A pied du Rhône à la Maggia*, avec des photographies de la lausannoise Suzi Pilet (1916-2017)!

- L'équipe de la Bibliothèque des femmes

BIBLIOTHÈQUE DES FEMMES, AV. EGLANTINE 6, 1006 LAUSANNE. À 10 MINUTES À PIED DE LA PLACE SAINT-FRANÇOIS. BUS : LIGNES 4 ET 9, ARRÊT EGLANTINE. PARKING : BELLEFONTAINE OU MON-REPOS.

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

Nos milliardaires et nous

Une meilleure imposition des riches de la planète permettrait d'enrayer durablement la pauvreté. C'est l'ONG Oxfam qui formule cette proposition, une vérité à la Palice.

Si ce n'était pas les milliardaires qui dirigeaient le monde, une telle proposition ne serait pas si utopique. Dans la mesure où le système capitaliste n'est pas fondamentalement remis en question, une telle proposition tient parfaitement la route, formulée en marge de Davos.

La Suisse est le pays qui, proportionnellement à sa population, compte le plus grand nombre de milliardaires. Que faire alors que le 1 % de la population détient 44 % de la fortune privée de ces presque 9'000'000 d'habitants, alors que les gens qui ont de la peine à nouer les deux bouts sont de plus en plus nombreux, alors que la classe dite moyenne rétrécit tous les jours, alors que c'est ce 1 % qui accapare l'essentiel de l'effort de tous les peuples ?

Un milliard, tout seul, représente l'empilement de billets de mille francs (un tiers de millimètre) sur 80 mètres de hauteur. Un million, c'est 8 cm. Les milliardaires sont 1133 en Chine, 716 aux États-Unis, 215 en Inde, 150 en Angleterre, 145 en Allemagne, 107 en Suisse, 73 en France, 72 en Russie.

Jeunes ou blanchis sous le harnais, les socialistes proposent tous les trois ou quatre ans, au niveau cantonal ou national, de prélever une partie importante de ces fortunes en justifiant ces propositions par diverses situations conjoncturelles. Ils perdent toujours.

Les électeurs espèrent-ils devenir milliardaires ? Ils votent systématiquement non.

Le professeur d'économie Marius Brühlhart, de l'UNIL, désapprouve les impositions spéciales de ces fortunes et propose, à la radio romande, le 16 janvier, de développer plutôt l'impôt sur l'héritage, car une majorité de ces fortunes sont détenues par des héritiers qui n'ont en rien créé ces patrimoines. Jean-Jacques Servan-Schreiber a même écrit un livre pour développer cette idée, il y a déjà 50 ans.

**Une meilleure
imposition des riches
de la planète
permettrait d'enrayer
durablement
la pauvreté.**

Or, je préconise plutôt une solution qui a déjà été pratiquée dans presque tous les États occidentaux pendant les trente glorieuses. Je la rappelle. Que ceux qui sont aux affaires la remettent à l'ordre du jour : les sociétés étaient imposées sur leurs bénéfices jusqu'à

80 %. Bien entendu, ce taux ne touchait que les tranches de bénéfices les plus hautes. Puisque seuls les dividendes distribués étaient touchés, cela n'a pas empêché les milliardaires d'accumuler d'immenses fortunes. Aurions-nous dû être encore plus voraces ?

Les États ont été, pendant ces trente années, en mesure d'assumer les obligations qu'ils avaient envers leurs peuples et aussi envers les entreprises. Hélas, depuis Reagan et Thatcher, et plus tard Trump, ils se sont endettés de la manière la plus irresponsable... précisément auprès des milliardaires. Pas belle la vie... des milliardaires ?

■ Pierre Aguet

DOSSIER SUR LA PRÉVOYANCE

VIEILLESSE LPP

Coûts du 1^{er} et 2^e piliers de notre prévoyance vieillesse

Nos médias ont publié dernièrement quelques articles relatifs aux coûts de nos caisses de pension (2^e pilier ou LPP pour Loi sur la prévoyance professionnelle). Alors que se discute encore au Parlement la réforme LPP21, la connaissance de ces coûts n'est pas sans intérêt. Toutefois, les informations publiées

me paraissent quelque peu lacunaires pour bien comprendre la chose. Quelques éclaircissements seraient les bienvenus. Ce que j'ai lu m'a incité à compléter mon information, à aller voir aussi ce qu'il en était des coûts de l'AVS (notre 1^{er} pilier).

RAPPEL

Le 1^{er} et le 2^e piliers fonctionnent sur des principes différents.

Le 1^{er} pilier fonctionne selon le principe de répartition. Les assurés actifs (employeurs et employés) paient des cotisations AVS qui permettent de servir les rentes AVS de l'année. Des versements de la Confédération et de la TVA complètent les cotisations. Si les entrées sont supérieures aux dépenses (prestations), la différence est versée dans le Fonds de compensation AVS (réserve légale qui doit couvrir les dépenses d'une année en cas de nécessité). Si les entrées sont inférieures aux dépenses, la différence est puisée dans le Fonds de compensation pour payer les rentes.

Le 2^e pilier est basé sur le principe de la capitalisation. C'est-à-dire que les cotisations versées par l'employé et l'employeur sont comptabilisées sur un compte individuel et s'accumulent au fil des ans. Cet avoir est investi de telle manière qu'il rapporte un rendement dont le minimum légal est fixé par le Conseil fédéral (actuellement 1 %). Ce rendement est parfois nommé 3^e cotisant.

Quelques chiffres

En 2020, le 2^e pilier compte près de 1,2 million de retraités et environ 4,3 millions d'assurés actifs (cotisants). Les cotisations capitalisées des assurés LPP représentent 1 100 milliards de francs. 1206 institutions de prévoyance assurent la gestion des assurés et de leurs avoirs.

En 2020, le 1^{er} pilier compte 2,4 millions de rentiers AVS. Le nombre d'assurés actifs (cotisants) n'est pas communiqué dans les sources citées. Les recettes d'une année doivent couvrir les dépenses de l'année. Cela a été le cas en 2020. Les recettes : cotisations des assurés (34,14 milliards), les contributions de la Confédération (9,3 milliards) et la TVA

(2,85 milliards), soit 46,6 milliards de francs, ont dépassé les dépenses (46 milliards) de 579 millions de francs. La gestion administrative des assurés et des rentiers AVS est gérée par :

- 26 caisses cantonales de compensation AVS,
- 63 caisses de compensation professionnelles AVS (des branches professionnelles ou de grandes entreprises),
- 1 caisse fédérale de compensation AVS pour les employés de la Confédération,
- 1 caisse suisse de compensation AVS pour le domaine international.

Au total, 91 institutions. Côté fortune, il n'y a que le Fonds de compensation à gérer. En 2020, il s'élève à 47,16 milliards, soit 102,6 %

du montant total des prestations servies par l'AVS. Le Fonds est géré par une seule institution, Compenswiss.

Les coûts administratifs

Les frais administratifs regroupent toutes les tâches liées à la gestion du système : la gestion des assurés, la comptabilité, etc. Entre le 1^{er} et le 2^e piliers, les différences de coût sont flagrantes. Cela tient à la différence de fonctionnement entre les deux systèmes, au nombre très différent des institutions impliquées : 1206 pour le 2^e pilier, 91 pour le 1^{er} pilier. De plus, dans le 2^e pilier, peuvent être compris les frais liés à l'acquisition de clients pour les institutions collectives ainsi que les frais d'expertises, de révision et de surveillance.

Les frais administratifs dans le 2^e pilier s'élèvent à 1,7 milliard. Cela représente, selon le CDF (contrôle fédéral des finances), 430 francs par assuré par année pour un assuré d'une caisse de pension médiane (caisse qui se situe au milieu entre les plus et les moins coûteuses des caisses).

Dans le 1^{er} pilier, les frais administratifs annoncés s'élèvent à 219 millions, soit 0,5 % des dépenses.

Malheureusement, les informations publiées ne permettent pas une comparaison en % dans les deux piliers.

Les coûts de gestion de la fortune

La mission des institutions de prévoyance comme du Fonds de compensation AVS est de placer les avoirs de telle manière qu'ils rapportent un bon rendement sans trop de risques. Et de faire en sorte qu'une partie soit rapidement disponible pour payer les rentes si nécessaire.

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les frais liés à la gestion interne ou externe, directe et indirecte, attachés à la gestion du capital, y compris les frais de transaction, de dépôt et les dépenses de nature fiscale.

Les frais de gestion de la fortune du 2^e pilier s'élèvent à 5,1 milliards, soit 0,46 % de la

fortune totale gérée ou, exprimé différemment, à 1 070 francs par assuré par année dans une caisse de pension médiane. Ces frais comme les frais administratifs viennent en diminution des avoirs de l'assuré.

Dans le 1^{er} pilier, il n'y a pas de gestion de fortune du fait du système par répartition. Hormis bien sûr, la gestion du Fonds de compensation AVS dont les frais n'ont pas d'incidence directe, voire pas d'incidence du tout, sur les rentes. Relevons néanmoins que selon Compenswiss, les frais de gestion du Fonds de compensation AVS s'élèvent à 0,11 % du total du Fonds et, si on prend en compte aussi les frais imputés directement aux rendements à 0,17 %. On est bien au-dessous du 0,46 % du 2^e pilier.

Inégalité des frais dans le 2^e pilier

Le rapport du CDF relève de grandes différences de frais entre les 1206 institutions de prévoyance LPP.

En effet, **les frais de gestion administrative** dépendent de la taille de l'institution et de sa forme administrative. Les plus petites couvrent quelques dizaines d'assurés alors que les plus grandes en comptent des dizaines de milliers. Si la plupart des institutions sont des fondations d'un seul employeur, d'autres regroupent plusieurs employeurs. Ces grosses institutions sont en concurrence pour affilier les petites et moyennes entreprises, d'où des frais de promotion, de courtage.

Différences également des **frais de gestion de la fortune** d'une caisse à l'autre. Elles s'expliquent par les types d'investissement. Certains placements entraînent davantage de frais de gestion, parfois pour un meilleur rendement. Les plans de prévoyance jouent également un rôle dans les différences de coûts. La complexité du plan de prévoyance induit des coûts plus élevés.

À ce propos, l'étude du CDF souligne qu'un plan de prévoyance basé sur une convention collective nationale de travail (CCT) est moins onéreux du fait de la simplification des procédures administratives.

Conclusion

Même si tout n'est pas comparable, il ressort clairement du rapport de Compenswiss et de l'étude du CDF que le 1^{er} pilier coûte moins, bien moins que le 2^e pilier, et donc que le rapport cotisation/rente est bien plus profitable pour l'assuré dans l'AVS.

■ Roland Rapaz

Sources : Rapport annuel du Fonds de compensation de l'AVS pour l'année 2020. Étude du Contrôle fédéral des finances (CDF) publiée en janvier 2023 et portant sur les frais des caisses de pension en 2020. Rapport de l'AVS pour l'année 2020.



Retraites : la fable des trois piliers

AVS, LPP et troisième pilier, un trio boiteux qui ne colle pas avec les réalités sociales

Le thème des retraites revient sur le devant de la scène. On n'en finit pas de lire que le système des trois piliers « *a fait ses preuves* ». On se demande bien lesquelles?

L'idée d'une prévoyance vieillesse fondée sur trois piliers a été lancée par le Conseil fédéral en 1964, il y a bientôt 60 ans. Ce modèle n'a pas tenu ses promesses.

L'AVS ne remplit toujours pas le mandat constitutionnel de l'article 112 de la Constitution, elle ne couvre pas les besoins vitaux. Aussi, les prestations complémentaires sont-elles nécessaires pour s'approcher de cet objectif.

Pour sa part, le deuxième pilier, ou prévoyance professionnelle communément dite LPP, ne permet qu'à une minorité de maintenir le niveau de vie antérieur. C'est une institution hautement inégalitaire, qui ne profite qu'aux salariées et salariés les mieux payés : les différences entre les rentes les plus élevées et les plus basses sont énormes. Elle est inaccessible ou insuffisante pour une grande part de la population, en particulier pour les personnes se trouvant au chômage en fin de parcours professionnel.

Quant à l'épargne accumulée via le troisième pilier, elle reste anecdotique et réservée aux personnes ayant les moyens de mettre de l'argent de côté.

Prévoyance professionnelle et changements sociétaux

Les partenaires sociaux ont élaboré un projet de réforme qui a fait l'objet d'une consultation. Dans son rapport, le Conseil fédéral note qu'il faut répondre à deux problèmes, soit l'allongement de l'espérance de vie et l'insuffisance du rendement des placements de la fortune de la prévoyance professionnelle. Mais examinons les failles de ce deuxième pilier basé sur l'accumulation de capitaux.

La société a beaucoup changé en 35 ans. La prévoyance professionnelle aussi, mais pas de manière à répondre aux nouveaux défis.

Ce deuxième pilier est fondé sur un modèle en voie de disparition : dans les années 1980, on pouvait encore imaginer – pour les hommes s'entend – une carrière sur 40 ans à temps plein, sans interruption et dans le même métier voire au service du même employeur, mais aussi vivant un seul mariage, pour toujours. Ceci ne reflète plus la réalité actuelle.

Ce système n'est pas non plus adapté aux parcours professionnels des femmes tels qu'ils existent encore avec des interruptions, des reprises à temps partiel, pas forcément dans des postes correspondant aux qualifications – puisqu'à temps partiel, notamment. Il ne tient pas compte de la charge conséquente de travail non rémunéré qui est encore majoritairement portée par les femmes, par les mères, en particulier.

Il n'offre qu'une protection aléatoire à qui navigue dans un monde du travail difficile et dont les carrières, quel que soit le niveau de formation, sont pour le moins chahutées.

Enfin, il n'est pas adapté à la situation des jeunes qui peinent à trouver ne serait-ce qu'un stage sans rémunération et qui vont très certainement changer plusieurs fois de métier ou de statut au cours de leur vie : salarié peut-être, puis indépendant, puis salarié encore, au chômage... Pourtant, le Conseil fédéral ne remet aucunement en question les fondements du système. Pire, alors qu'il parle d'une réforme favorable aux femmes, il ne présente que des simulations basées sur le modèle typiquement masculin d'une carrière ininterrompue et à temps plein, modèle également dépassé pour les hommes.

Inégalitaire et opaque

La prévoyance professionnelle creuse les inégalités. Les salariés hommes les mieux payés en profitent le plus : les rentes des assurés masculins ayant pris une préretraite sont une fois et demie plus élevées que celles versées à l'âge légal de la retraite. Elles sont même plus élevées que les rentes perçues après l'âge de la retraite ! ¹

En outre, les salariés les mieux payés peuvent être assurés actuellement jusqu'à un salaire brut annuel de 882 000 francs dès le 1^{er} janvier 2023, ce qui leur offre des possibilités importantes de rachat – pour compenser des cotisations antérieures plus faibles – rachat permettant de substantielles réductions d'impôt.

Le caractère inégalitaire du deuxième pilier transparait également dans l'évolution des principes censés le gouverner, en particulier ceux de collectivité, d'égalité de traitement et de planification, énoncés par l'alinéa 3 du premier article de la loi.

**Le deuxième pilier,
ou prévoyance
professionnelle
communément dite LPP,
ne permet qu'à une
minorité de maintenir
le niveau de
vie antérieur.**

Dès le départ, il a été admis que les cadres pouvaient être affiliés à une institution plus généreuse que les autres salariés qui bénéficieraient uniquement de la prévoyance obligatoire. Pour un même employeur, il peut y avoir un plan de base pour le tout-venant, un meilleur plan pour les cadres moyens et un super-plan pour les dirigeants ou même davantage.

En outre, une institution de prévoyance peut désormais offrir trois plans de retraite pour un même groupe d'employés et jusqu'à dix stratégies de placement différentes.

Depuis toujours, on a vu les entreprises et les consultants, spécialistes de la rémunération des cadres,

développer des trésors d'ingéniosité pour favoriser certaines catégories d'employés, tout en respectant dans la forme les principes énoncés par la loi. On va ainsi vers une individualisation de la prévoyance professionnelle.

La gestion paritaire – employeurs et employés – des institutions de prévoyance est certes prévue par la loi.

Toutefois, la prévoyance professionnelle est une affaire si complexe qu'il faut une grande expertise pour en comprendre les finesses.

Contrôler un décompte relève du parcours du combattant. De fait, il est rare que la représentation du personnel soit en mesure d'exercer sérieusement son mandat. Même les employeurs peuvent se trouver démunis face à cette complexité et cette opacité. Obtenir les états financiers d'une institution de prévoyance gérée par une société d'assurance est presque chose impossible.

Au final, la prévoyance professionnelle est l'affaire des experts financiers et l'idée d'une gestion paritaire demeure une vision de l'esprit.

Plus inégalitaire pour les femmes

Le fait que le niveau moyen de la rente des femmes ne représente que la moitié de celui des hommes révèle un problème structurel.² Or le rapport du Conseil fédéral ignore ce problème.

Environ 30 % des femmes ne gagnent pas suffisamment pour pouvoir cotiser au deuxième pilier. Une proportion qui ne va pas s'inverser avec le projet de réforme, puisque le seuil de revenu permettant de s'affilier reste inchangé.

Selon les statistiques 2018 des caisses de pension, les rentes des femmes sont en moyenne presque inférieures de moitié à celles versées aux hommes. Cette inégalité n'est pas prête de se combler, car l'épargne accumulée moyenne des assurées actives ne représente encore que 61 %³ des capitaux accumulés en moyenne par les hommes.

De ce fait, les simulations proposées ignorent totalement les spécificités des parcours professionnels féminins tels qu'ils existent encore actuellement. Par conséquent, les conclusions tirées quant aux bénéficiaires de la réforme pour les femmes sont biaisées. Au fait, quelle a été la proportion de femmes parmi les partenaires sociaux et l'administration qui ont élaboré ce projet?

Prétendre que le projet de réforme est conforme à la Constitution, tel que mentionné en page 47 du rapport, ou, deux pages plus loin, qu'il ne pose pas de problème au regard des conventions de l'ONU ratifiées par la Suisse, est une affirmation qui ignore l'ensemble des paramètres.

Pérenniser et renforcer un système si peu en accord avec un principe

constitutionnel central, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, pose problème. Le modèle des trois piliers, basé sur une idée lancée il y a bientôt 60 ans, a fait son temps (DP 2257).

■ Danielle Axelroud Buchmann

7 juin 2020 - <https://www.domainepublic.ch/articles/36810>

P.S. Entretemps, de nouvelles statistiques ont été publiées. Les rentes du 2^e pilier des femmes ont légèrement augmenté. Très légèrement : en 2020, les rentes touchées par les hommes se montaient en moyenne à 34 959 francs, celles des femmes à 18'845 francs, ce qui représente 54 % des rentes versées aux hommes en moyenne. Sans tenir compte de toutes celles qui ne reçoivent aucune rente du 2^e pilier. En effet, en 2020 plus d'une femme sur quatre n'était pas affiliée au 2^e pilier, les hommes étant eux affiliés à plus de 93 %.

Les discussions qui se tiennent cette année aux Chambres fédérales n'augurent pas de changements spectaculaires dans ce domaine. Le 2^e pilier est fondé sur l'activité lucrative. Or les femmes, en moyenne, travaillent pour les 2/3 de leur temps sans être payées. Les inégalités de rentes dans le 2^e pilier sont donc préprogrammées. À quand une réflexion de fonds sur un changement de système pour notre prévoyance? Femmes et hommes travaillent tout autant si l'on tient compte du travail non rémunéré. Alors, pourquoi des rentes si inégalitaires? Osons penser un système de prévoyance qui tienne compte de l'apport gigantesque des femmes à la société!

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/rapports-prevoyance-vieillesse/statistique-nouvelles-rentes.assetdetail.23771267.html>

² Lorsqu'on regarde la statistique des nouvelles rentes, on constate que les différences des rentes moyennes et médianes des femmes augmentent (légèrement) par rapport à celles des hommes. Mais si l'on regarde la situation des rentiers et rentières dans leur ensemble, cette affirmation reste valable (voir la statistique des caisses de pension 2020: https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/23304201/master_tableau_T6.4_p_29)

³ Selon la statistique des caisses de pension 2020, on en est fin 2020 à 62 % (même tableau)

Pari risqué sur les retraites – Entretien

La récente déconfiture de la bourse a frappé de plein fouet les placements financiers des caisses de pension. Quelques milliards se sont envolés. Pour débattre de ce détournement économique des objectifs fondamentaux de notre régime de prévoyance vieillesse AVS, nous nous sommes entretenus avec Jean-Paul Pichard. Il est un spécialiste des assurances sociales et a toujours été très attentif à l'évolution des assurances sociales en Suisse. Actuellement à la retraite, il consacre son temps à suivre de près les débats autour des retraites. Il nous livre, à titre personnel, ses analyses sur la complexité du système de retraite en Suisse et les enjeux à venir, avec un retour d'une part, sur ce qui contribue à isoler les individus et à les rendre encore plus vulnérables, et d'autre part sur ce qui sert bien ceux à qui peut profiter un tel système.

L'introduction de l'AVS en 1947 symbolise la fondation de l'État social en Suisse. Qu'est-ce qu'évoque pour vous cette avancée sociale majeure ?

Cette avancée est primordiale et incontournable. Une majorité de la population est salariée ; les bas et moyens revenus n'ont donc pas la possibilité de se constituer un patrimoine ou des réserves financières suffisantes pour assurer leur revenu jusqu'à leur décès. Les hauts salariés ou les indépendants avec des revenus élevés n'auraient évidemment pas besoin de l'AVS.

En 1972, la Constitution fédérale est révisée et proclame un système à trois piliers. En quoi l'introduction du 2^e puis du 3^e pilier constitue un progrès ?

L'AVS n'assurant pas des revenus suffisants pour vivre, même basiquement, il est clair que la création du 2^e pilier répondait à un besoin réel pour toutes les personnes qui ne veulent pas dépendre du soutien des prestations complémentaires. Ce sont des entreprises et des administrations publiques (Vaud en 1907) qui ont initié le système. Cela valorisait

la qualité de l'emploi. Le régime obligatoire a été un gros progrès social. Tout en restant mutualiste, le 2^e pilier est moins rigide que l'AVS et permet des solutions créatives lorsque l'employeur fait l'effort d'investir en fournissant un apport cotisant supérieur à celui du salarié et en choisissant une institution de prévoyance durablement solvable.

Sans la LPP obligatoire, on peut malheureusement penser que vu les méfaits de la concurrence, l'employeur n'accorderait en général pas une amélioration salariale équivalente à la charge LPP obligatoire. Par ailleurs, il faudrait assurer le risque invalidité/décès. Pour beaucoup de travailleurs-euses, le double système obligatoire (AVS-LPP) constitue une excellente protection économique pour les « vieux jours », l'invalidité et le soutien aux survivants. Si le régime subobligatoire (salaires supérieurs à CHF 88 200.-) est si largement répandu, c'est qu'il répond aussi à un besoin de sécurité souhaité par la population active. Dans ce sens, la LFLP (loi fédérale sur le libre passage en 1993) a été un bond en avant pour les assuré-e-s et le système.

Le vieillissement et le financement des retraites demeurent les deux gros problèmes du système. Que doit-on envisager ?

L'AVS est le fondement de la prévoyance vieillesse, subsidiairement des rentes pour survivants. C'est le socle indispensable au fonctionnement de la nation. L'incidence majeure du vieillissement de la population est maîtrisable. Pour cela il faut un minimum de créativité sociétale dans le domaine des assurances sociales. Des ressources sont possibles comme l'augmentation de la TVA, qui est faible en Suisse, et surtout une taxation sur les capitaux (et les transactions financières) au lieu de charger les prélèvements salariaux. Depuis environ trois décennies, il eut fallu taxer l'énergie au lieu de taxer seulement le travail. La consommation superflue aurait été freinée alors que la sobriété énergétique et les énergies renouvelables auraient été stimulées.

L'ancien slogan lucide des années 90' : « taxer l'énergie et non le travail » était un remède économique hautement vertueux qui aurait pu améliorer les ressources de l'AVS tout en faisant évoluer intelligemment la transition énergétique. Regrettablement, les milieux économiques dont Avenir Suisse, un grand parti borné et antisocial, les multinationales et les banques, ont combattu cette évolution, montrant ainsi leur manque de clairvoyance.

Le marché financier peut-il servir de boussole pour assurer l'avenir des retraites ?

Bonne question. Les marchés financiers sont le problème du 2^e pilier. Ce vaste système est instable, en crise tous les 8 à 10 ans et susceptible de s'écrouler du fait de la libre circulation des capitaux dans les juridictions (quasi criminelles) qui favorisent la fraude. Cette dramatique hypertrophie des marchés boursiers constitue le talon d'Achille de la prévoyance professionnelle. L'énorme capitalisation de CHF 1159 mias en 2021 selon l'OFS, actuellement nécessaire pour garantir les prestations à long terme, ne peut être investi uniquement en Suisse. Cela impose malheureusement aux institutions LPP de placer une masse de capitaux pour des durées de 60 à 70 ans dans un système mondialisé instable et artificiel dont le principe de fonctionnement est la lâcheté. L'OFS cite pour 2021 une répartition des placements LPP suisses : 31,6 % en actions ; 27,8 % en obligations ; 20,9 % dans l'immobilier.

À qui profite ce système ?

Peu de gens sont capables de tirer durablement profit des marchés financiers. Les autres font confiance aux propositions des conseillers ou autres intermédiaires qui vendent le rendement espéré du « birchermuesli » des fonds et autres modes de placement. Le système boursier est basé sur le principe du « miroir aux alouettes » et n'offre des gains stables qu'aux officines mondialisées actives

24 h/24 qui prélèvent leur dîme. Toute une caste friquée « fait son beurre » sur le système. Selon l'OFS, notons qu'en 2021 les revenus des placements des caisses de pension suisses atteignaient CHF 87 mias soit un taux moyen de 7,5 %. Vu la part de 31,6 % des placements en actions suisses et étrangères (CHF 348 mias), la réserve de fluctuation à CHF 145 mias représente 41 % de la valeur en actions. Cela laisse imaginer à quel niveau les experts considèrent que le système est branlant ! L'année 2022 en donne confirmation.

Favoriser l'investissement des retraites sur les marchés financiers n'est-ce pas une conception de la prévoyance vieillesse plutôt risquée ?

Les caisses de pension ont une obligation de diversification des placements. La bourse surdimensionnée est un placement risqué et probablement malsain pour l'ensemble de l'économie réelle (Hayek dixit), à plus forte raison dangereux sur le long terme. Les CP ont accès à des véhicules de placement diversifiés offrant de « bonnes années » mais le risque de krach existera toujours.

Avec le QE¹ (quantitativ easing), les banques centrales injectent d'énormes masses monétaires et contribuent à la destruction de valeur et de rendement de l'épargne. Beaucoup d'économistes nient la théorie délirante du ruissellement.

Le taux actuel de rendement minimal exigé LPP et fixé par la Confédération à 1 % montre le fonctionnement aberrant d'une nébuleuse financière internationale basée sur la spéculation, le bluff et la cupidité effrénée, complétée par des déviances fiscales qui insultent la responsabilité sociale. Les acteurs de la bourse sont l'équivalent des négriers du XVII^e siècle et chacune de leurs décisions contribue à la destruction de la planète et à l'enfer des pauvres dans le monde entier.

On est vraiment dans le scénario du « renard libre dans le poulailler semi-fermé » : le renard

Les marchés financiers sont le problème du 2^e pilier.

dispose des ouvertures nécessaires pour venir sans danger se servir sur la volaille alors que les poulets n'ont aucun moyen de se sauver, vu le treillis et la porte fermée! De là à comprendre que les profiteurs n'ont aucune envie de réformer le système financier...

Selon Avenir Suisse un relèvement de l'âge de la retraite à 66-67 ans est inévitable. Que pensez-vous de ce scénario?

Remonter l'âge de la retraite, c'est difficile politiquement mais le sujet devra être traité. Il y a forcément un rapport arithmétique à respecter entre la durée de rente et la durée de cotisation si on ne veut pas que la charge cotisante explose.

En compensation, l'âge de la retraite doit être modulé pour diverses catégories d'employé-es avec des tâches usantes ainsi qu'en tenant compte d'un quota d'années cotisantes qui répond équitablement au besoin des bas salaires; ce n'est pas agréable de l'énoncer mais il est statistiquement évident qu'en moyenne, les personnes économiquement faibles ont une longévité réduite. Il semblerait donc équitable de moduler l'âge de la retraite en fonction de critères professionnels mais aussi de classes de revenus, ce qui est pleinement à la portée de nos moyens informatiques et actuariels. En clair, les bas salaires devraient bénéficier **d'un taux de conversion plus élevé puisqu'en moyenne, ils percevront leurs rentes sur une durée plus courte!** Toutefois, il n'y a pas lieu de découpler la prévoyance de la classe moyenne inférieure de la répartition générale des risques et des coûts vieillesse mais simplement d'appliquer un taux « corrigé » au moment du calcul de la rente.

Voilà pourquoi on doit écarter les propositions fallacieuses d'officines au service de certaines castes patronales et des milieux financiers qui veulent promouvoir leur ingénierie de

placements et l'individualisation maximale de la prévoyance.

Le 2^e pilier est actuellement en discussions aux Chambres fédérales, que préconisez-vous?

Au niveau de la LPP, la baisse de la déduction de coordination est effectivement favorable aux temps partiels. À notre époque, ces catégories de personnes actives augmentent, voire se généralisent chez les jeunes couples; il est temps d'apporter une modification pour améliorer les futures rentes de ces groupes (retraite, invalidité...). Par contre, est-ce que cette adaptation profitera vraiment aux petits salariés? La réponse n'est pas évidente; la mise en application ne sera pas simple et convaincante en particulier pour les personnes qui ont des emplois fluctuants, voire modestes ou multiples et simultanés.

En approfondissant la réflexion, on doit constater que la complication administrative pourrait déplaire à certains employeurs; renonceront-ils à créer certains petits emplois salariés? Par ailleurs, les emplois saisonniers vont amener un problème difficile à résoudre. Il est vrai que le 2^e pilier a l'avantage d'être une épargne individualisée confirmée par la possibilité de retirer son capital à l'âge terme ou dans les cas prévus (activité indépendante, départ à l'étranger, etc.) ce qui peut s'avérer productif dans certains projets de vie.

On comprend d'ailleurs fort bien le résultat des sondages « bancaires » arrivant à la conclusion qu'une majorité plutôt aisée de sondé-e-s (pas de la population) souhaite un renforcement des 2^e et 3^e piliers.

Comment envisager un équilibre entre le 1^{er} pilier par répartition et la LPP par capitalisation?

Le régime AVS et sa répartition ne sont ni

Les bas salaires devraient bénéficier d'un taux de conversion plus élevé puisqu'en moyenne, ils percevront leurs rentes sur une durée plus courte!

écrasés par la démographie ni à bout de souffle ; même secoué par la longévité des rentier-ères, il reste maîtrisable et apportera durablement le soutien de base qu'on lui assigne. Le sens des responsabilités de l'État et du Peuple-votant veillera toujours à maintenir l'équilibre et la pérennité de l'AVS. Si elles doivent survenir, les crises des effectifs cotisants ou des emplois seront vaincues en trouvant le financement adapté aux circonstances économiques et sociétales même dans un futur lointain.

Autant il serait prétentieux d'affirmer connaître actuellement la solution qui pérenniserait la LPP, autant il est nécessaire d'apporter des pistes de réflexion qui permettent de construire une coordination sûre entre l'AVS et la LPP afin de solidifier la prévoyance-vieillesse d'une large partie de la population suisse. Pour cela, il importe de s'affranchir des affrontements idéologiques entre le versus patronat crispé

sur le tiroir « coûts » et le versus syndicats et assurés, ceux qui enragent sur l'âge terme du droit à la retraite. De nouvelles idées méritent d'être mises sur la table ! N'oublions pas que des rentier-ère-s qui ont de quoi vivre, contribuent à faire tourner de nombreuses activités économiques nationales et profitent au PIB.

■ Propos recueillis par Patrick Ernst

¹ QE désigne l'« assouplissement quantitatif » (en anglais quantitative easing), une politique monétaire qui consiste à émettre des volumes importants de monnaie en vue de préserver l'ensemble de l'économie d'une crise systémique. Elle est appliquée depuis 2001 pour soutenir les institutions financières en intervenant sur les marchés financiers au service des intérêts particuliers, au lieu de servir l'intérêt général et de soutenir les investissements publics ainsi que la transition écologique de l'économie dans son ensemble.

PUBLICITÉ

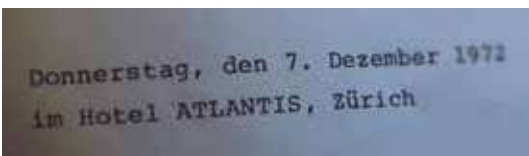
Le protokoll : l'histoire cachée du 2^e pilier



L'historien Pietro Boschetti est co-auteur, avec Claudio Tonetti, de ce documentaire. La Voix Populaire retrace son histoire.

Le 3 décembre 2022, le principe des trois piliers a fêté un amer cinquantième anniversaire. En effet, en 1972, le peuple avait opté à 75 % pour un contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative du Parti suisse du Travail (PST) « Pour une véritable retraite populaire ». Cette dernière visait à renforcer largement la prévoyance étatique par répartition qu'est l'AVS, en l'amenant à 60 % du salaire brut moyen des cinq meilleures années, en absorbant les 15'000 caisses de pensions qui existaient alors. Au lieu de cela, le système des trois piliers fut inscrit dans la Constitution fédérale.

Le vote remporté largement, il fallait alors se pencher sur la conception de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Quatre jours après ce tournant historique, le 7 décembre 1972, les directeurs des principales compagnies d'assurance-vie se retrouvaient dans un hôtel zurichois.



Le procès-verbal (protokoll) de cette réunion permet d'observer les stratégies qu'ils adopteront pour atteindre cet objectif. En 2002, l'étonnement fut de mise quand 20 milliards de francs d'excédents du deuxième

pilier disparaissent des radars. En effet, des rémunérations de 4 % ont été payées aux assurés, alors que les assurances LPP obtenaient entre 7 et 8 %. Cette différence fait que des sommes d'argent énormes sont passées dans les caisses générales des assurances !



Comment le Parti socialiste et les syndicats, à l'époque majoritairement favorables au projet des assureurs, ont-ils bien pu se laisser avoir de la sorte? Ils étaient en somme en train d'aller vers la voie du partenariat social. Pour les syndicats, l'objectif était de renforcer les structures de participation sociale. Dans ce cadre, les assureurs comprennent qu'il est possible de convaincre le PS et une partie des syndicats du bien-fondé de leur solution pour la prévoyance. La concession à faire était double, mais pas douloureuse : que le deuxième pilier devienne obligatoire et qu'on instaure une gestion paritaire dans les fondations des caisses de pension, avec une représentation patronale et ouvrière égale. Mais les syndicats étaient faibles et d'accord avec le patronat. Et ainsi a pu avoir lieu le hold-up du siècle!

▪ Andrea Egli

Pour voir le documentaire : <https://vimeo.com/726106269>

AVEC NOS SECTIONS

Section de Vevey et environs

Journée de fête de l'AVIVO à Vevey le dimanche 12 février 2023

La dernière action de la section de Vevey et environs datait du mois de janvier 2020, avec sa traditionnelle journée de fête offerte à ses membres.

Trois ans après, la section inaugure ses activités après COVID avec un nouveau repas de fête qui a réuni un peu plus de 120 personnes (membres, invités officiels et bénévoles pour le service) le 12 février dernier dans la très belle salle del Castillo, décorée pour l'occasion aux couleurs de Vevey, avec un splendide arrangement floral, aussi bien autour de la scène que sur les tables.

Certes, ce n'était pas encore la foule des grands jours, mais il faut certainement un peu de temps pour revenir à la normale. Parmi les invités de marque, signalons tout de même le syndic de Vevey et celui de Montreux, ainsi qu'une municipale de Vevey et le Président de son Conseil communal.

Notre Président de l'AVIVO cantonal a dû malheureusement décliner sa participation au dernier moment.

Après un petit apéritif, le repas était préparé traditionnellement par le traiteur Jabo et il a été unanimement très apprécié. Il était servi avec diligence par plus de vingt bénévoles, dont quelques personnalités locales. De même pour l'animation musicale (accordéon, contrebasse, voix) qui a su alterner les airs populaires et les chants repris par la salle, et même les moments réservés à la danse, bien que les danseurs/euses n'aient pas été aussi nombreux qu'espéré. Là aussi le retour à la normale prendra probablement du temps.

Après trois ans d'absence, c'était une belle manière d'annoncer la reprise de nos activités dès ce printemps, y compris avec une AG « récapitulative » (voir encadré). Merci encore à tous nos membres pour leur joyeuse participation ainsi qu'à toute l'équipe

des bénévoles qui se sont dévoués lors du repas, de la mise en place de la salle et de son rangement. Merci aussi au traiteur, aux musiciens, aux samaritains toujours présents et même à la Société de Développement de Vevey qui nous a donné un sérieux coup de main pour les transports.

■ Pierre Butty

Assemblée générale de la section de Vevey et environs le 9 mai 2023

La prochaine assemblée générale de la section de Vevey et environs aura lieu le mardi 9 mai à la Salle Sainte-Claire à Vevey.

Même s'il n'y a pas eu d'activité depuis trois ans (ni de demande de cotisation en 2021 et 2022), nous avons prévu cette AG de 13h à 17h environ.

Une petite collation sera servie comme d'habitude. Une convocation en bonne et due forme parviendra aux membres en temps voulu, ainsi que le programme des prochaines activités.

PUBLICITÉ

Section de Morges et environs

Assemblée générale

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 17 février dans le nouveau bâtiment, appelé le « Cube » et situé dans le complexe de Beausobre. 39 membres étaient présents. Le président Eric Voruz a énuméré les différentes activités de la section de Morges qui ont du succès, courses, cinéma, stamm, permanences impôts. Les comptes 2022 ont été approuvés par les membres présents, on a poursuivi avec le budget 2023 ainsi que les futures courses 2023. Ces informations ont été attentivement écoutées. Le président Eric Voruz ainsi que les membres du comité ont été réélus. Monsieur Pellegrino, municipal à Morges, nous a fait un petit discours, en rappelant l'existence de l'Espace prévention, lequel peut nous faire des suggestions pour améliorer la vie dans la ville et en particulier pour nos aînés. Une petite collation a permis aux membres présents de partager quelques souvenirs et informations.

La section de Morges projette les courses suivantes : sortie à Bex pour une visite de la mine de sel et le musée de l'orgue à Roche. D'autres visites sont prévues pour un tour à Besançon et au lac de Champex. Grillades à Chambéry et brisolée sont aussi au programme de la section, ainsi que le repas de fin d'année. Les informations suivront auprès des membres de la section.

■ Pierrette Spack

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

La section d'Yverdon-les-Bains vous informe de ses activités pour 2023, nombreuses et variées!

Jeux de société et rencontre à la salle des Alizés, le lundi 3 avril dès 14h. Apportez les vôtres!

Assemblée générale à la salle des Alizés à 14h, le jeudi 13 avril.

Dîner à la Combaz/Mauborget, le mercredi 10 mai. Le départ du car est prévu à 11h à Yverdon. Les informations suivront.

Marche dans les environs d'Yverdon-les-Bains les mercredis 31 mai et 14 juin, départ à 14h au parc de la patinoire.

Course à Courtelary dans les Franches-Montagnes, le jeudi 29 juin, départ à 8h30. Visite de l'étang de Gruère avec une petite marche. Les informations suivront.

Grillades au refuge de Valeyres-s-Ursins, le mardi 18 juillet.

Dîner au Colvert à Yverdon-les-Bains, le mercredi 23 août avec départ de la gare à 11h30.

Brisolée à la salle des Alizés, les jeudis 19 et 26 octobre. L'inscription se fait directement aux Alizés au téléphone suivant : 024 426 10 38.

Repas de Noël, le mercredi 13 décembre.

Le comité de la section communiquera par courrier pour toutes les sorties à l'extérieur d'Yverdon-les-Bains. Pour les jeux et les marches, les dates seront communiquées selon l'entente à chaque sortie et selon la participation. Pour toutes nos activités, nous espérons vous rencontrer nombreux et nous nous réjouissons de vous revoir.

■ Liliane Ducret

La section d'Yverdon-les-Bains recherche un ou une secrétaire pour son comité

Le comité de la section d'Yverdon-les-Bains recherche une personne bénévole dynamique et motivée pour assurer un peu de courrier aux membres de la section et participer à quatre séances de comité par année. Cette activité nécessite de maîtriser un peu l'informatique et de posséder si possible un ordinateur.

Pour des renseignements supplémentaires, merci de contacter la présidente Liliane Ducret au 079 360 77 97, ou par courriel : avivo.yverdon@gmail.com

Section de Nyon et environs

Noël de l'AVIVO à Nyon mercredi 7 décembre 2022

Après deux ans de pause Covid, les membres ont pu enfin se retrouver pour partager un repas de Noël, à la grande salle de Nyon.

Quelque 180 personnes sont venues passer un moment ensemble et déguster un repas préparé par le service traiteur Catherine Jemmely et son équipe. Le repas a été servi par une vingtaine de bénévoles ayant travaillé à la mise en place de la salle, décoration des tables et assurer le service du repas y compris rangement et vaisselle. Encore un grand merci à toute cette équipe.

La Ville de Nyon nous a offert le vin d'honneur ainsi que de magnifiques arrangements de fleurs.

À la fin du repas, une tombola a été organisée par le Comité, en la personne de



Mme Annelise Jaquier. Ainsi trente lots composés de saucissons, tresses, chocolats ont été distribués ainsi qu'un lot surprise représentant un bon pour une sortie AVIVO Nyon pour 2023.

Que de belles rencontres et de bons moments passés ensemble. Le comité vous dit à bientôt, mercredi 13 décembre 2023.

■ Joëlle Carriot



Sorties de la section de Nyon

Les Asperges agendée le **27 avril 2023** à Fully

La course de l'été à la Chapelle d'Abondance, restaurant les Cornettes, le **22 juin 2023**.

et la **brisolée** toujours à Fully le **26 octobre 2023**.

L'assemblée générale de la section de Nyon est prévue en mai, les informations suivront par courrier.

■ Anne-Lise Jaquier



Section Orbe et environs

Assemblée générale

C'est dans la salle du Casino d'Orbe, que plus de nonante membres sont venus participer à cette réunion statutaire annuelle.

Une assemblée qui donne, en marge de l'ordre du jour, l'occasion de se rencontrer, de papoter sans retenue sur les potins du coin. En ouverture de séance, le président remercie les membres d'être venus si nombreux, et salue la présence de Raymond Durussel, président cantonal de AVIVO Vaud et membre de notre section.

Suite à l'hommage aux disparus, le président donne lecture de son billet traditionnel teinté de son état d'âme et d'une pointe d'humour. Suite à la présentation de l'exercice comptable 2022, quelque peu déficitaire, par la trésorière Monique Quiquaz, Raymond Durussel renseigne l'assemblée sur l'organisation centrale de l'AVIVO Vaud et termine allégrement en chanson.

Après le compte-rendu des représentants des groupes d'animations soit la pétanque, la marche, les cartes et le scrabble, place aux élections statutaires.

Renouvellement du comité

Après dix ans de présidence de la section urbigène, Alain Michaud souhaite lever le pied comme on dit communément. Avec un petit



pincement au cœur, il dit sa satisfaction d'avoir vécu cette période avec l'appui d'un comité exemplaire. Le comité propose à l'assemblée Pierre-Alain Hofmann pour reprendre le flambeau. Il est élu avec applaudissements. Les autres membres du comité en place se représentent pour l'année à venir à la satisfaction de l'assemblée. Afin de compléter l'effectif du comité, Delfio Fasano est proposé et nommé unanimement. La vice-présidente, Monique Quiquaz, remet le diplôme de membre d'honneur au président sortant.

L'assemblée a eu l'honneur de saluer la présence de notre membre doyen, André Graf, qui a fêté ses 100 ans le 13 janvier dernier. Un bel exemple de parcours de vie, pour ce musicien de cœur, qui a joué pendant nombre d'années avec la fanfare de « L'Allégresse ».





Cette assemblée d'esprit convivial s'est terminée dans la bonne humeur avec le service d'une agréable collation.

- Alain Michaud

Sorties de la section d'Orbe

Une sortie d'été aura lieu le 14 juin 2023, la destination est encore inconnue. Le groupe des marcheurs va recommencer ses balades dès le 15 mars. Les informations suivront au sein de la section.

- Le comité de la section d'Orbe

Borel et le coordinateur des sections Patrick Ernst, une assemblée générale statutaire a d'ores et déjà été fixée pour le vendredi 12 mai entre 15h et 17h30 à la salle de La Chaumière à Bex. Lors de cet événement important, il sera procédé à l'élection d'un nouveau comité, à l'adoption des comptes et à une partie plus récréative avec un moment de partage autour des propositions d'activités de la section, puis d'une présentation des voyages de Bernard Borel, actuellement en mission pour Médecins sans frontières (MSF) Suisse, dans la région sud du Niger. Des informations plus précises suivront par courrier. Nous comptons sur une participation nombreuse et nous nous réjouissons de vous retrouver prochainement à Bex.

- Anne-Marie Ogi, avec le coordinateur Patrick Ernst

Section du Chablais vaudois

Après presque deux ans de pause, la section du Chablais est heureuse d'annoncer à ses membres que Bernard Borel a accepté de prendre la présidence ad intérim pour remettre le comité sous toit. Des démarches sont entreprises pour reconstituer un comité dynamique et relancer les activités de l'AVIVO dans la région. Lors de la séance de coordination du 20 janvier dernier, en présence d'Anne-Marie Ogi, Jeanine Favrod, Bernard

Assemblée générale de la section du Chablais vaudois

La prochaine assemblée générale de la section aura lieu le **vendredi 12 mai 2023** à la salle de la Chaumière à Bex de 15h à 17h30.

Une convocation en bonne et due forme parviendra aux membres prochainement.

COURRIER DES LECTEURS

La minute philosophique de Philippe Bron à Epesses

« La communication orale »

Il fut un temps où les moyens de communiquer à distance se limitaient aux signaux émis par des feux de bois sur des points culminants dont certains endroits ont conservé la toponymie.

Pour les messages écrits, les coursiers à cheval ou les pigeons voyageurs ont précédé nos moyens actuels devenus de plus en plus dépendants de la technique au détriment du vivant.

Or, depuis l'apparition des réseaux sociaux et des messageries, la communication orale n'a jamais été aussi médiocre et superficielle que de nos jours.

Et aucun Indice ne laisse présager un retour en arrière.

L'individualisme nous enlise inexorablement dans notre bulle. (Si ce n'est pas dans le sable cher à l'autruche)

Il y a quelques jours, j'ai fait un test intéressant : J'ai appelé 10 de mes contacts et sur les 10, aucun ne m'a rappelé alors que l'appel en absence s'affiche sur notre « animal numérique de compagnie » devenu plus fidèle que nos amis...

Recréer un futur qui nous conduit vers un monde meilleur?

Est-ce une utopie ou une dystopie?

- Philippe Bron (© philolavaux.ch)

L'avenir de ce groupe nous le dira. (Lien vers groupe Telegram : <https://t.me/+UOuIYINgC5hjNjc0>)

Lettre en réponse à l'article de Pierre Butty sur la rupture numérique

À la lecture du *Courrier de L'AVIVO* numéro 1 sur le numérique, j'ose dire (à 76 ans) NON, Monsieur! Je veux mourir sans télévision, sans portable, sans ordinateur. Rien ne vaut l'humain qui dépérit par le numérique.

- Madame Pont, infirmière

PUBLICITÉ

L'obsession de rayer le facteur humain

C'était un bureau de poste très fréquenté, notamment par des personnes âgées, nombreuses à vivre dans ce quartier des Bergières, à Lausanne, qui y faisaient leurs paiements, postaient lettres et paquets, tout en profitant d'un brin de causette avec les gens du quartier. Aujourd'hui, cet endroit si vivant est devenu désert, silencieux, un vrai cimetière. Avec sur sa porte un message gris, qui ressemble à un faire-part mortuaire, annonçant qu'à partir du 22 novembre 2022, chère cliente et cher client, vous serez accueillis au rayon fleurs du supermarché Migros juste à côté. Avec des remerciements pour la confiance et la fidélité, blablabla. Nouveau drame ordinaire, à l'image de celui enduré depuis plusieurs années par les habitant·es de tant de quartiers et de communes dans toute la Suisse, désormais privés de bureau de poste et du lien social qu'il incarne.

Mine de rien, la science-fiction, c'est aujourd'hui. Avec l'émergence d'un monde où les services et le contact humain se réduisent comme peau de chagrin. Une tendance lourde en Europe et en Amérique du Nord, où l'année dernière, une étude menée au Canada avait tout de même démontré que, même à l'heure du numérique, « les consommateurs et les consommatrices veulent toujours du contact humain ». Tu parles d'un scoop... Peut-être qu'un jour, dans un avenir pas si lointain, des voyages seront organisés en Afrique ou en Asie pour montrer à quoi ressemble une société où il y a du monde partout, avec de vraies gens qui facilitent vos démarches, vous renseignent et vous rendent service – même si l'obsession de rayer le facteur humain de la carte, sous couvert d'« optimiser la compétitivité » est une gangrène qui gagne la planète entière.

Des études de marché montrent que les trois enseignes avec lesquelles les Suisses entretiennent les liens les plus forts sont la Migros, la COOP et La Poste – qui le leur rendent bien mal. Il demeure par exemple scandaleux que les deux géants oranges s'emploient consciencieusement à supprimer

le plus possible de postes de caissiers et caissières au profit du « self-checkout » (!), où le client scanne lui-même le code-barres des articles qu'il achète avant de les payer. Avec des chiffres d'affaires aussi faramineux – 24,75 milliards de francs pour Migros et 31,8 milliards pour COOP en 2021 – dus à leur situation de quasi-monopole dans le commerce de détail et l'alimentation, la moindre des choses serait de rendre à la société suisse ce qu'elle leur octroie si généreusement en ayant à cœur la création d'emplois bien rémunérés. On en est de plus en plus loin – et de facto du slogan du « capital à but social » brandi par la Migros.

Le député au Grand Conseil de Genève Cyril Mizrahi s'en est ému sur sa page Facebook ce lundi 9 janvier : il confie avoir lu avec intérêt les arguments des défenseurs des « caisses prétendument automatiques présentées comme un symbole de modernité qui nous ferait gagner du temps ». Avant d'en arriver à la conclusion qu'« on nous prend pour des cons », puisque « tu fais gratuitement le taf que d'autres étaient payés à faire », sans y voir aucune trace de modernité ni de gain de temps. Cette pseudo-modernité nous condamne-t-elle à devoir tout faire nous-mêmes, dans tous les secteurs – y compris, autre exemple, dans les aéroports, où c'est bientôt au passager d'aller lui-même porter sa valise dans la soute des avions, après avoir dû faire seul l'ensemble des opérations liées à l'enregistrement de son vol? La destruction systématique des emplois liés aux services, après ceux dans le domaine de l'industrie et à l'artisanat, quasi entièrement délocalisés en Chine, est une aberration qui prend des allures de crime contre l'humanité. Comment peut-on en effet priver tant de gens d'une vie digne, réalisée entre autres par l'exercice de leur profession dans laquelle ils donnent le meilleur d'eux-mêmes?

■ Catherine Morand

Article paru dans le *Courrier*
du 11 janvier 2023



**Jean-Claude
Rennwald**
*Le Bout du tunnel
Du suicide collectif
au renouveau de la
gauche française*

Éditions Vérone,
Paris.

« Le Bout du tunnel. Du suicide collectif au renouveau de la gauche française »

Quand je regarde sur une chaîne de télévision française un extrait d'une séance de leur parlement national ou une table ronde réunissant des représentants de leurs partis politiques, j'attrape rapidement le tournis. J'ai souvent le sentiment d'un immense cirque. Et pourtant, depuis le début de la Ve république, qui coïncide avec la fin de mon adolescence, je ne peux pas m'empêcher de suivre leurs campagnes présidentielles et législatives, même avec passion pour certaines. Suivre l'actualité sociale et politique française c'est aussi, pour moi, tenter de comprendre comment et pourquoi les conditions sociales des travailleurs de ce pays, qui nous est si proche, se sont pareillement détériorées. Comprendre comment et pourquoi les partis et les syndicats, dont la vocation est de lutter pour l'amélioration des conditions de vie de celles et ceux qui ont des fins de mois difficiles, ont perdu leur confiance.

La lecture du dernier ouvrage de Jean-Claude Rennwald, intitulé « Le Bout du tunnel, du suicide collectif au renouveau de la gauche française » apporte un éclairage bienvenu sur l'évolution de cette gauche au cours de ces cinquante dernières années et les conséquences sur les conditions sociales du monde du travail.

Jean-Claude Rennwald est un syndicaliste,

ancien conseiller national PS jurassien. Journaliste, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la vie sociale, syndicale et politique en Suisse. Grand connaisseur des partis de gauche, il consacre son dernier ouvrage à l'évolution, « la débâcle » quantitative et qualitative de la gauche française en s'appuyant sur une analyse pertinente et fouillée des différentes élections présidentielles et législatives, des politiques menées par les gouvernements successifs et les partis impliqués.

L'ouvrage est structuré en 12 chapitres, divisés en plusieurs parties qui en facilitent la lecture. Une quinzaine de tableaux illustrent le propos. Du rappel des conquêtes sociales au cours du XX^e siècle au rétropédalage social de ces dernières décennies, nous suivons le déclin de la gauche française, la montée de l'extrême droite, sans omettre le récent rebond de cette gauche lors des dernières législatives. Les 180 pages de ce livre proposent une synthèse qui permet de comprendre aisément :

- Pourquoi le libéralisme macronien a pu se mettre en place et rester au pouvoir.
- Pourquoi les riches continuent de s'enrichir et les pauvres de s'appauvrir.
- Comment la France a passé d'un dualisme gauche-droite à une tripartition extrême droite, Macronie, gauche radicale.
- Pourquoi la gauche française triomphante en 1981 se retrouve proche de la disparition à la veille de la dernière présidentielle et comment elle réussit tout de même à s'« unir par-dessus toute divergence » après le 1er tour de la présidentielle et pour les législatives.
- Les manquements de la gauche.

Bien que consacrée à la France, cette réflexion pourrait, à mon avis, sur certains thèmes, s'appliquer à ce qui se passe à gauche en Suisse.

■ Roland Rapaz



Marie-Hélène Lafon
Les Sources

Buchet-Chastel
2023. 118 pages.

Dans la vallée de la Santoire, au fin fond du Cantal, à la ferme isolée de la Bouysse vit une femme. C'est elle qui est au centre de ce récit peuplé de noms, ceux de ses enfants, des parents proches, des voisins, des connaissances, mais la narratrice n'a pas de nom. Elle a trente ans, trois enfants, une vie saccagée sous la férule d'un mari dont la violence sourde et oppressante plane constamment. Cet homme dur à la tâche, fier de son tracteur et de son domaine méprise toute faiblesse. Sa femme soumise connaît sa défaite mais peine à s'extirper des habitudes. C'est l'histoire des sans-noms, de ceux qui sont privés de la parole, qui peuvent être n'importe qui dans un coin de France perdu entre Frédières et Soulages les deux pôles familiaux. Lui a eu son histoire, lors de son service militaire au Maroc comme en témoigne cette photo d'une femme en costume de bain accrochée à son bras. Elle n'a que ses rêves têt figés en cauchemar.

Et un dimanche ordinaire alors qu'elle retrouve ses parents, la victime parle, se libère : elle ne remontera plus à la ferme.

Mais Marie-Hélène Lafon ne s'arrête pas là, elle continue avec la vie de cet homme abandonné, seul dans sa ferme dans l'attente de ses enfants pour la garde partagée.

Et le regard du lecteur perçoit une nouvelle dimension, peut-être celle d'une tendresse.

Le sanglier solitaire décrit par Giono dans *Colline* cité au début du récit, mord à la source et cet homme si dur découvre une douceur.

Le texte est fort, l'écriture âpre, simple, frappant juste, sans pathos. Aucune scène de violence explicite, et pourtant la chape de plomb pèse sur cette femme.

Marie-Hélène Lafon a quitté son Cantal natal pour faire des études à Paris et y enseigner. Elle publie depuis le début des années 2000, avec, entre autres, *Le soir du chien* en 2001, *Les derniers Indiens* en 2008, *Joseph* en 2014, *Histoire du fils*, Prix Renaudot en 2020.

■ Jean-Daniel Murith



Eric J. Hobsbawm
« L'âge des extrêmes » *Histoire du court XX^e siècle*

André Versaille
éditeur, Bruxelles,
2008, 807 pages.

Cet ouvrage magistral permet de se pencher sur un siècle que nous avons tous vécu et d'en comprendre les articulations et les enjeux. Il montre que le XX^e siècle a en fait commencé avec la chute des empires centraux (Autriche-Hongrie et Russie) pendant la première guerre mondiale et avec l'avènement de l'URSS. Il s'achève en 1991 avec l'effondrement de l'URSS. Le livre parcourt de manière documentée et dense tous les bouleversements que nous avons connus : « les trente glorieuses » d'après-guerre avec la mise en place de l'État-providence, la révolution culturelle liée au féminisme, la révolution numérique, la financiarisation de l'économie et la crise des arts classiques, etc.

■ Raymond Durussel



Jorge Semprun
« Le fer rouge de la mémoire »

Quarto Gallimard,
Paris, 2012, 1170
pages.

Sous ce titre sont publiés une biographie illustrée, 6 romans, 8 préfaces et 4 essais de Jorge Semprun, tournant tous autour de son expérience du camp de concentration de Buchenwald et de ses suites.

Jorge Semprun a en effet connu un destin extraordinaire dans le court XX^e siècle. Né en 1923, enfant de la République espagnole, il doit, adolescent, se réfugier en France. À peine ses humanités faites, il entre dans la résistance lors de la deuxième guerre mondiale et, arrêté, se fait déporter à Buchenwald, où son trilinguisme (espagnol, français, mais surtout

allemand) et son appartenance à la résistance d'obéissance communiste vont lui permettre de survivre et de participer à sa libération à la fin de la guerre. De retour en France, il entre dans le parti communiste espagnol (interdit) et va militer avec de multiples actions clandestines en Espagne franquiste. En désaccord avec la politique du bloc de l'Est, il s'en écartera et commencera une carrière d'écrivain et de scénariste de cinéma, en particulier avec le réalisateur Constantin Costa-Gavras et Yves Montand, avec des réalisations comme « La guerre est finie », « Z », « État de siège », « Section spéciale », etc. En fin de carrière, il sera appelé par le premier gouvernement social-démocrate espagnol après Franco de Felipe Gonzalès à occuper le poste de la ministre de la Culture en Espagne. En passant, il sera aussi actif dans le comité du prix Goncourt. Il s'éteindra en 2011.

La publication groupée de contributions s'étalant sur plus de 40 ans permet de prendre la mesure de l'évolution et du mûrissement de la pensée de cette personnalité exceptionnelle.

■ Raymond Durussel



Gilles Bellevaut, Pascal Wagner-Eggert
Méfiez-vous de votre cerveau

Editions 41, 2022, 150 pages.

Vous estimez que vos jugements se basent sur une argumentation solide, bien étayée et sans faille. Vous êtes certain qu'ils sont logiques, bien argumentés et réfléchis. Détrompez-vous, votre cerveau vous joue parfois des tours. C'est ce que ce livre tend à prouver. Le texte de sa couverture en résume l'essentiel : « Savez-vous qu'à chaque instant, votre cerveau est victime d'erreurs de jugement qu'on appelle *biais cognitifs* ? Ce n'est pas de votre faute : la longue histoire évolutive de l'être humain vous a autrefois doté d'un mode de pensée rapide (mais parfois trompeur) et de mécanismes sociaux afin d'assurer votre survie. Problème, les premiers âges de l'humanité sont depuis longtemps révolus. Mais vos méninges, elles, n'ont guère évolué.

Ne vous est-il jamais arrivé de penser que « c'était mieux avant », ou que votre horoscope du jour (même si, bien entendu, vous prétendez ne pas y croire) s'applique exactement à votre situation (et qu'il doit donc bien exister un fond de vrai), ou encore que votre employeur vous doit une bonne partie de la réussite de l'entreprise, contrairement à votre bon à rien de collègue ?

Personne n'échappe à l'influence des biais cognitifs et de certains processus sociaux. Chacun-e est par contre en mesure de les corriger ou d'éviter de se faire manipuler, une capacité particulièrement précieuse en ces temps de « fake news ».

■ Christian Rapin

Quelques exemples de biais cognitif présenté dans ce livre : le biais du survivant.

« Le biais du survivant peut se manifester dans les situations suivantes :

- en économie, étudier la résistance aux crises économiques en n'étudiant que les entreprises qui ont survécu
- en épidémiologie, les conclusions d'une étude seront discutables si elles se basent sur les caractéristiques des personnes ayant survécu à une maladie, sans tenir compte des victimes de cette même maladie
- en psychologie sociale, penser que les Asiatiques sont spécialement doué-e-s pour les maths, sans envisager le fait que seuls les Asiatiques doué-e-s obtiennent des bourses d'étude pour l'étranger ».



PUBLICITÉ



Lise Favre
Constance. Un itinéraire vers la liberté

Bière, éd. Cabédita,
2022, 213 pages.

Pour lever toute ambiguïté, précisons immédiatement qu'il s'agit bien là d'un roman, d'une fiction. Sa petite-fille aurait retrouvé le journal intime de l'héroïne, Constance Girod. Un procédé littéraire qui n'est certes pas nouveau. Le récit commence en 1901 à Bex, alors que la jeune fille atteint ses seize ans. Elle est élevée et instruite par son père pasteur, figure austère mais aimante, qui lui apprend le latin, le grec et l'hébreu. Pour créer son personnage, l'auteure nous a dit s'être inspirée de la vie de Germaine Necker, future baronne de Staël. Comme de nombreuses filles issues de milieux relativement modestes, Constance fréquente l'École normale à Lausanne, avec une certaine détestation des travaux de couture (« pour votre futur trousseau, Mesdemoiselles »), cours dont les jeunes gens sont évidemment dispensés au profit des mathématiques... Constance est en quête de liberté, qu'à cette époque elle ne pouvait guère trouver dans le mariage et la maternité.

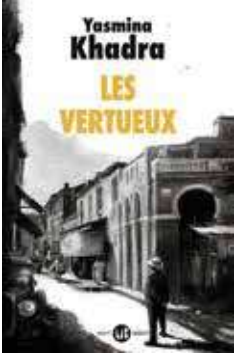
Grâce à une riche amie russe, appartenant à la grande bourgeoisie qui fréquente alors Bex et ses bains, elle va trouver une place d'enseignante chez la comtesse Maria Vassilievna à Saint-Pétersbourg. C'est alors le lot de nombreuses jeunes Suissesses. Toutes les notations de Lise Favre, à travers le journal de son personnage, sont historiquement très justes. Qu'il s'agisse du patinage sur la Neva, de l'usage du français dans la haute société, du régime tsariste autocratique et réactionnaire, de l'adhésion de nombreux étudiants aux mouvements révolutionnaires anarchistes ou marxistes, ou encore des choquantes inégalités sociales entre les maîtres riches, leurs

domestiques et leurs moujiks, qui n'ont été libérés du servage qu'en 1865. Une mention particulière pour les précisions bienvenues sur les vêtements, dans divers lieux et à différentes époques. L'auteure qui, après ses études de droit, a suivi une seconde formation historique, s'est visiblement fort bien renseignée, ce qui donne au récit son authenticité. Maria Vassilievna, délaissée par son époux, va connaître dans les bras de Constance un amour passionné et d'intenses plaisirs saphiques, qui occupent quelques-unes des plus belles pages du roman. Cette passion connaît une fin brutale qui ramène en 1909 la jeune Vaudoise dans son pays natal, alors qu'en Russie apparaissent les signes avant-coureurs de la révolution bolchévique d'Octobre 1917. Celle-ci va bouleverser les conditions sociales et changer brutalement le destin de plusieurs personnages.

Constance reprend son travail d'enseignante, mais dans l'école publique vaudoise, à Leysin. La localité représente alors - comme Davos admirablement évoquée par Thomas Mann dans *La montagne magique* - un espoir ténu pour les victimes de la tuberculose. La jeune femme finit par s'y marier avec un médecin très attachant, le Dr Mercier. Son besoin de liberté va cependant l'amener à quitter mari et enfant et à vivre à Paris, où elle connaît un dernier grand amour. Mais ne racontons pas tout le roman...

Seule petite réserve : la conscience politique que montre la jeune fille sur la situation explosive en Russie est un peu trop aiguë pour être tout à fait crédible, de même que la description assez détaillée de ses amours lesbiennes, dans un journal intime qui pouvait être découvert à tout moment. Mais c'est un péché véniel, car le roman est passionnant de bout en bout. Il apprendra beaucoup de choses à ses lectrices et lecteurs, en particulier sur les faits historiques, sur les mœurs et les conditions sociales en Suisse et en Russie dans cette première partie du XX^e siècle.

■ Pierre Jeanneret



Yasmina Khadra
Les Vertueux

Ed. Miallet Barrault,
2022, 541 pages.

Au fond d'un douar algérien, en 1914, vit une famille pauvre dont le père, manchot, ne peut plus faire grand-chose. La terre, comme les gens, appartient au seigneur local : Gaïd Brahim Boussaid, inféodé à la puissance coloniale française. Ce fier et terrifiant propriétaire voit son fils recalé pour raisons de santé au moment de la mobilisation et il ne supporte pas que son nom ne puisse faire bonne figure à la guerre. Son honneur est en jeu et il choisit un jeune du douar, Yacine Chéraga, lui promettant monts et merveilles pour lui et sa famille, pour remplacer son héritier dans l'armée française. C'est ainsi que le vertueux Yacine, âme pure et religieuse, se trouve propulsé sous le nom de Hamza Boussaid dans les Turcos, groupe des tirailleurs sénégalais au fond des tranchées du nord-est de la France.

Les descriptions de l'horreur de la boucherie guerrière, de la misère physique et morale, mais aussi de la camaraderie des soldats sont les pages les plus fortes de cette fresque d'aventure humaine vécue par un Algérien naïf, qui voit sa vie bouleversée par ce changement d'identité.

De retour au pays nanti d'un lourd bagage de cauchemars il se trouve spolié de tout en quête de sa famille disparue, trahi par ce « père adoptif » injuste et méprisant. Va commencer une longue errance dans cette Algérie des années vingt où les premiers signes de rébellion apparaissent pour contester la présence française, entre amitiés et traîtrises. Yacine connaîtra la misère la plus noire,

la solitude, la prison, mais la camaraderie de ses compagnons de tranchées rencontrés au hasard de sa vie – rencontres parfois un peu improbables, mais c'est aussi la magie du roman – l'aidera à trouver un chemin dans le labyrinthe des passions, vers le pardon.

Yasmina Khadra emporte le lecteur dans cette aventure humaine forte et les pages s'avalent avec avidité. On ne lâche pas ce roman qui vous prend aux tripes et au cœur.

L'auteur, de son vrai nom Mohammed Moulessehou, porte un prénom féminin et a dû, lui le militaire de carrière, changer d'identité pour échapper à la censure. Il est l'auteur de très nombreux romans dont *Les sirènes de Bagdad*, *l'Attentat* ou, plus récemment *Le sel de tous les oublis*.

■ Jean-Daniel Murith

PUBLICITÉ

Une femme extraordinaire, éprise d'aventure et grande connaisseuse du bouddhisme



Alexandra David-Néel en costume tibétain

(Frontispice de *With Mystics and Magicians in Tibet*, 1931)
Image Wikipédia

Louise-Eugénie-Alexandrine David, qui deviendra la fameuse exploratrice Alexandra David-Néel, naît à Paris en 1868. La famille, dont le père est républicain, libre-penseur, franc-maçon et opposant à Napoléon III, s'installe à Bruxelles. Enfance peu heureuse de cette fille à l'esprit rebelle. Elle entreprend une carrière d'artiste lyrique de talent, qu'elle abandonnera en 1902. Très tôt, la philosophie, l'ésotérisme et les religions lointaines la passionnent. Elle fréquente aussi un cercle d'intellectuels anarchistes. C'est une féministe engagée, très hostile au mariage, qu'elle qualifie de « profession pour femme ». Autour de 1900, elle publie de nombreux articles. Elle veut se faire reconnaître comme orientaliste par les milieux savants. Tous ses écrits constitueront une vulgarisation de qualité de la pensée du Bouddha. Son adhésion progressive à celle-ci se combine avec sa propre recherche spirituelle. Elle gardera cependant son esprit critique face à toutes les religions (y compris le bouddhisme), dont elle condamne le formalisme, le dogmatisme et les superstitions.

Malgré ses préventions contre la situation d'épouse soumise, elle se marie en 1904 avec l'ingénieur français Philippe Néel.

En fait, le couple vivra très peu ensemble et sera séparé par les décennies de ses séjours en Asie. Ils garderont cependant un rapport d'affection et échangeront une volumineuse correspondance. Philippe ne cessera d'envoyer de l'argent à son épouse, pour lui permettre de poursuivre ses expéditions. Bref, un mari idéal pour elle, dont la vie sera progressivement celle d'une « dame lama », une sorte de nonne bouddhique vivant dans l'ascèse.

En 1911, elle commence son premier grand voyage, qui durera 14 ans. Elle visite l'Inde, Ceylan, la Birmanie. Elle revêt sa « robe couleur d'aurore » et rencontre le XIII^e Dalai-lama, qui est à la tête du bouddhisme tibétain. En 1914, elle engage un serviteur de quinze ans, Aphur Yongden, dont elle fera plus tard son fils adoptif. Puis elle séjourne pendant deux ans au Sikkim, dans une caverne à 4000 mètres d'altitude, vivant comme une anachorète. Elle découvre les splendeurs himalayennes. En même temps, elle accumule toutes sortes de connaissances de caractère ethnographique sur ces régions alors peu connues, où elle réalise de nombreuses photographies. Son rêve est de gagner Lhassa, la capitale du Tibet interdite d'accès aux étrangers. En passant par le Japon, la Corée puis la Chine, elle continue

Alexandra David-Néel en pèlerinisme tibétain portant sur le dos ses bagages. C'est dans ce déguisement qu'elle réussit à pénétrer à Lhassa.

Photo prise en studio à Calcutta (Inde). Image Wikipédia.



Alexandra David-Néel (au centre) en compagnie de Yongden (à gauche) devant le Potala en 1924

Image Wikipédia



son périple. Elle séjourne pendant deux ans dans le grand monastère tibétain de Kumbum, qui accueille 3800 moines vivant dans la crasse. Puis, en 1923, commence sa longue marche vers Lhasa :

plusieurs milliers de kilomètres au rythme des chevaux, mulets, yacks ou chameaux qui les accompagnent, Aphur Yongden et elle. Cette femme qui n'est plus toute jeune affronte la chaleur, la faim, le froid, la neige, la traversée de cols en haute altitude ! Pour ne pas être reconnue comme Européenne, elle se vêt et se comporte à la manière des pèlerines mendiantes tibétaines, dont elle a acquis le teint hâlé. Elle racontera les mille péripéties de cette extraordinaire aventure dans son livre le plus célèbre, *Voyage d'une Parisienne à Lhasa*. En février 1924, elle est la première femme occidentale à entrer dans Lhasa. En 1925, retour triomphal en France. Elle multiplie conférences dans toute l'Europe, articles, livres, réceptions...

En 1937, nouveau départ pour l'Asie. Elle parcourt l'Inde, qui la fascine presque autant que le Tibet. Si elle admire ses philosophies et sa mystique, elle critique l'absence de compassion qui règne dans l'hindouisme, et particulièrement le mépris envers les « intouchables ». Puis elle arrive à Pékin. Mais ce sera surtout une fuite éperdue devant l'offensive japonaise, ses bombardements et ses cruautés. L'exploratrice a alors 73 ans. Pendant les neuf années que dure son second long séjour en Asie, la Seconde Guerre mondiale fait rage. En 1941, Alexandra est très affectée par la mort de son mari, qui fut son soutien et son confident.

En 1946, elle fait son retour définitif en France.

Elle vivra désormais à Digne-les-Bains, dans ce qui est actuellement la Maison Alexandra David-Néel. En 1955, elle est à nouveau frappée par le deuil, celui de son fils adoptif et compagnon de voyage. Heureusement, en 1959, la vieille dame atteinte par les maux de l'âge et pas facile à vivre (« un Himalaya d'autoritarisme ») fait la connaissance d'une jeune femme, Marie-Madeleine Peyronnet, qui sera une amie, une infirmière, et qui contribuera beaucoup à faire connaître son œuvre. Alexandra David-Néel décède en 1969, dans sa cent-unième année, rêvant encore de partir en Asie... Depuis les années 1960, avec le mouvement hippie et l'attrait pour l'Orient, est apparu un véritable engouement pour son personnage et ses livres. Que l'on partage ou non ses convictions philosophiques bouddhistes, cette femme libre au destin hors du commun mérite toute notre admiration.

■ Pierre Jeanneret



Source principale :
Joëlle Désiré-Marchand
Alexandra David-Néel,
passeur pour notre
temps

Le Passeur Éditeur,
2018, 323 pages.

Trottinettes contre seniors ? pas si simple

On a lu récemment que les trottinettes électriques pourraient être bannies de nos grandes villes (Paris, Barcelone, Copenhague, etc.). Les causes en sont diverses, dont un bilan écologiste douteux (ces engins remplacent essentiellement des parcours qui se faisaient à pied auparavant), et une incivilité non maîtrisée la plupart du temps, causant de plus en plus d'accidents, y compris avec les piétons. Chez nous des voix s'élèvent aussi pour dénoncer des vélos (électriques ou non) qui ne respectent pas les feux, et les trottinettes qui frôlent les piétons. La plupart du temps les seniors, comme piétons, sont désignés comme victimes de ces comportements.

Certes les seniors, comme les autres piétons, sont les victimes de ces agissements, et le nombre d'accidents mettant en cause les usagers irrespectueux de ces modes de transports dits « écologiques » ne cesse de croître. Mais ne voir les aînés que comme des piétons ne correspond pas à la réalité. De fait la mobilité des seniors en Suisse est multiple. Une étude en ligne*, qui portait essentiellement sur des seniors de 64 à 74 ans (62 % des réponses) et des 74-84 ans (33 % des réponses le reste étant des plus de 85 ans), a récemment montré qu'en fait les seniors sont souvent très mobiles : presque 90 % utilisent quotidiennement au moins un moyen de transport (un peu plus de 10 % n'y ont recours qu'une fois par semaine). Certes ils privilégient les transports publics (34 %, et pour moitié avec un abonnement 1/2 tarif) mais utilisent presque autant la voiture individuelle (32 %). Un autre volet de l'étude montre aussi que la cohabitation avec les autres usagers des transports est jugée comme difficile par la majorité des seniors, sur les trottoirs par exemple (à 55 %), en tant que piétons, mais surtout qu'elles sont particulièrement problématiques sur les routes (à 62 %), en tant qu'automobilistes. Seule la cohabitation

sur les pistes cyclables, en tant qu'usagers, est jugée comme facile (à 58 %).

La planification des trajets en transport public, avec les outils électroniques à disposition, est aussi étudiée : la plupart des réponses disent utiliser les applications sur les smartphones (44 %), ou le site internet de la compagnie de transport (43 %). L'achat des billets en ligne ou au distributeur est jugé facile (82 %, resp. 62 %). Mais c'est probablement là que l'étude en ligne présente son biais le plus fort : on ne s'adresse qu'à des seniors déjà équipés d'outils électroniques, voire à l'aise avec eux. Rien d'étonnant donc que ces usagers trouvent facile d'utiliser ces outils pour commander des billets.

Toujours est-il que les personnes âgées ne sont pas que des piétons. Ce sont des personnes mobiles, utilisant tous les moyens de transport possibles, et même parfois celui des trottinettes électriques ! Dans tous les cas, n'oublions pas que la mobilité permet une vie sociale active et une indépendance qui contribuent à la qualité de vie.

■ Pierre Butty

Source :

Sondage national en ligne effectué en 2020 par le senior-lab.ch en collaboration avec rundum mobil GmbH (etremobile.ch) sur plus de 1400 personnes âgées de 64 à 94 ans, habitant aussi bien en ville (40 %) qu'à la campagne (35 %).

Senior-lab? Pour mémoire, selon son site, « le senior-lab (SL) est une plateforme vaudoise, interinstitutionnelle et interdisciplinaire de recherche appliquée et de développement dédiée aux questions de qualité de vie et d'autonomie des seniors. Créé en juin 2018 par l'Institut et Haute École de la Santé La Source (La Source), la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et l'ECAL/École Cantonale d'Art de Lausanne, le senior-lab a pour mission de développer des solutions concrètes et innovantes – produits, technologies et services – dans le domaine du bien-vieillir, avec et pour les seniors ».

Un facteur dans la cité

Gaston Dürrenmatt, facteur à Rolle, n'a pas été que facteur. L'un de ses collègues, dit le Cric, co-initiateur de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle l'ayant encouragé à participer à la gestion de cette SCHR, Gaston y a passé près de 50 années. Il vient de donner sa démission et a écrit un livre remarquable qu'il appelle un cahier. Ces 90 pages sont intitulées : « Tribulations d'un gérant ». Un vrai régal.

La description de tous les locataires que l'on peut trouver dans un ensemble de 183 appartements, leur égoïsme, mais aussi leur altruisme, leurs sales langues, mais aussi leur gentillesse, leur façon de croire que tout leur est dû, mais aussi leur façon de venir au service de leurs voisins, sont décrits avec beaucoup de justesse dans un chapitre allant de A à Z.

De Aimable à fauteur de Zizanie

Les tribulations de ce gérant de coopérative d'habitation décrivent aussi des événements très particuliers qui sont arrivés à cette coopérative pendant ce demi-siècle de responsabilité : une explosion due à un adolescent qui jouait avec des obus non explosés trouvés près de Bière, l'incendie du bâtiment de La Prairie et la prompte reconstruction. Et comme dans tous les bons auteurs de ce XXI^e siècle, on y trouve même une affaire de mœurs. Une locataire accuse un ouvrier d'avoir mis ses mains dans ses culottes. Beaucoup d'émoi. Or, il s'avère, après enquête, que le malotru chargé d'un déménagement n'avait fait qu'ouvrir le tiroir d'une commode où cette dame rangeait ses sous-vêtements.

Il y a dans toutes ces descriptions à la fois une grande humilité mais aussi l'affirmation d'une personnalité disposant d'un fort caractère. Il y a cette constante priorité donnée au service des locataires de la SCHR. Il y a une manière de dire les choses avec humour et assez de recul de la part d'un auteur qui répond à l'injonction de ses amis : « Tu devrais écrire tout ça ».

Nous sommes nombreux, nous les collègues qui, à côté de notre profession, nous sommes engagés au service de nos concitoyens et concitoyennes, soit dans la gestion d'une société de musique ou de sport, soit dans une responsabilité de gérance de coopérative, soit dans un rôle de magistrat. Or, s'il n'en parle pas dans ce « cahier », Gaston a aussi assumé longtemps, ainsi que son mentor, facteur lui aussi, le rôle de municipal dans cette très charmante cité qu'est la ville de Rolle. Je ne peux que vous recommander cette lecture.

■ Pierre Aguet

PUBLICITÉ

Histoire du cyclisme

À l'heure où va démarrer la nouvelle saison cycliste qui verra à n'en pas douter de beaux duels entre les champions, nous avons demandé à Willy Schweizer, amateur passionné de ce sport qu'il connaît bien, membre d'honneur de Swiss Cycling, d'évoquer pour nous un duel resté fameux.

Un Grand Duel cycliste : Bartali/Coppi

Avant Fausto Coppi et Gino Bartali, jamais la rivalité entre cyclistes n'avait atteint un tel sommet. L'Italie s'est déchirée entre Fausto « l'insurpassable » et Gino « Le Pieu » ou « Il Vecchio ». Et pourtant, combien d'exploits réalisés en commun, suivis de brutales ruptures, fausses réconciliations, mésententes et paroles « définitives » entre ces deux-là !

Cela m'a toujours surpris. Mais l'époque a été du pain bénit pour les médias scrutant chaque fait et geste pour attiser les clans jusqu'à provoquer des bagarres entre « Coppistes » et « Bartalistes » arbitrées parfois par la police

séparant les plus excités à coup de matraque. La presse a participé à cette « déchirure » déclarant même que les champions ne se parlaient plus qu'en s'appelant « l'autre » ou « celui-là ».

Portraits

Né le 18 juillet 1914 près de Florence Gino Bartali, 1,71 mètre pour 67 kilos, d'un caractère plutôt grognon supportait avec une grande volonté le froid, la chaleur, les intempéries d'où son surnom « l'homme de fer ». Marqué par le drame de la mort de son frère cadet lors d'une course en 1936, il entra dans une sorte de mysticisme et fit édifier chez lui une chapelle en son souvenir. De 1935 à 1939 (arrivée de Coppi), il régna en maître absolu sur le cyclisme transalpin. Avant-guerre son palmarès est déjà prestigieux : il a remporté deux Giros d'Italia (1936 et 1937), deux Championnats d'Italie (1935, 1937), deux Tours de Lombardie (1936, 1939), Milan-San Remo (1939) et le Tour de France 1938. Dans



Gino Bartali (à gauche) et **Fausto Coppi** au Tour de France en 1949. La plus belle réconciliation de l'Histoire

ses duels avec Coppi, il connaîtra encore de nombreux succès.

Fausto Coppi est né le 15 septembre 1919 dans la province d'Alessandria, Piémont. Il présente une morphologie très différente de celle de son futur rival : à pied il paraît un peu ridicule ce grand échassier aux jambes interminables avec un torse petit, une figure maigre d'où émerge un nez long et fin encadré par deux yeux globuleux reflétant une étrange douceur. Une fois sur le vélo, il est transfiguré, dégageant une élégance extrême. Avec sa taille de 1,77 m. pour un poids de 68 kg, il suscitait l'attention des connaisseurs dès son entrée chez les professionnels à l'âge de 20 ans. Ses qualités de coureur vont vite démontrer que l'on entrerait dans une ère nouvelle. Le duel pouvait commencer.

Vrai duel et grand théâtre

Fausto Coppi est incorporé dans l'équipe Legnano dont Bartali est le capitaine. En 1940 à la surprise générale, le néo-promu remporte le Giro devant le « chef » qui doit se plier aux règles de sa formation. La rivalité s'esquisse. Coppi est alors engagé par la formation Bianchi.

Le 7 novembre 1942, entre deux alertes aériennes. Il établit sur la piste du Vigorelli à Milan, un nouveau record de l'heure parcourant 45,848 km. Dès lors on ne parle plus que de ce coureur si talentueux.

Gino en prend ombrage. Et cependant il ne décevra pas ses nombreux partisans accumulant une moisson de succès après ses triomphes d'avant-guerre. Au fil des saisons, il se révélera un véritable battant. Il ajoutera encore à son glorieux palmarès un Giro en 1946, deux Championnats d'Italie en 1940 et 1952 (à 38 ans!), trois Milan-San-Remo, le Tour de Lombardie à nouveau, deux Tours de Suisse et un Tour de Romandie. Enfin l'exploit

majeur, une deuxième victoire au Tour de France en 1948, dix ans après son premier succès sur la grande boucle. Qui sait si, sans le conflit mondial, il n'aurait pas décroché un troisième maillot jaune? Cette belle carrière Bartali l'achèvera en 1954 à l'âge de quarante ans.

Et pourtant ce beau palmarès peut paraître presque « maigre » au regard de celui de Coppi. Car jusqu'à l'arrivée d'Eddy Merckx, le champion de « la Bianchi » a été considéré comme le plus grand de tous les temps réalisant des exploits hors du commun : il remporta deux Tours de France, cinq Tours d'Italie, quatre Championnats d'Italie, trois Milan-San Remo, Paris-Roubaix et la Flèche wallonne la même année (1950). En 1953 à Lugano il s'impose au Championnat du monde avec 6'16" d'avance sur le 2^e G. De Riejke.



Fausto Coppi

Gino Bartali

Il s'illustra aussi sur piste et conquist deux fois le titre de Champion du monde en poursuite individuelle.

Ces deux champions se différenciaient aussi par leur style. Si Gino s'imposait le plus souvent au terme d'un sprint massif, Fausto était le spécialiste des longues échappées en solitaire creusant des écarts importants sur ses adversaires. Ainsi dans l'édition de 1946 de la course Milan-San-Remo, il gagne après une échappée de 133 kilomètres avec une avance de 14 minutes sur le deuxième. Il récidiva en 1948 et 1949 avec des écarts de l'ordre de 4' et 6'. Ces chevauchées fantastiques ont forgé sa légende.

Il n'y eut cependant que peu de duels effectifs, directs, entre les deux idoles transalpines, mais une rivalité fort bien orchestrée par chaque clan. Selon le déroulement des épreuves, on assista même à une certaine collaboration. Ainsi en 1947, au Tour de Suisse, lors de l'étape Bellinzzone-Sion, on les vit unir leurs efforts dans la Furka pour tenter de rejoindre Ferdy Kübler, échappé, et qui s'imposera avec plus de 3' d'avance. Un épisode de leur rivalité est resté fameux : en 1948, pour le Championnat du monde couru aux Pays-Bas, ils sont incorporés sans grande conviction dans l'équipe représentant l'Italie. Dès le début ils se regardent en « chiens de faïence ». Ils se dévisagent, restent collés l'un à l'autre dans le fond du peloton : aucun des deux ne veut aider l'autre à revêtir le maillot arc-enciel. Passant devant leur hôtel, Gino décide d'abandonner... Fausto l'imité ! Les spectateurs italiens trahis par leurs idoles viendront en masse manifester leur colère devant l'hôtel. Après cette déroute Alfredo Binda, directeur technique tente une réconciliation. Il réalise un miracle : engagés au Tour de France 1949, les deux coureurs enterrent la hache de guerre et réalisent un exploit. Coppi l'emporte,



Bartali est deuxième. Tous les passionnés de cyclisme se souviennent de cette photo sur laquelle les deux Italiens détachés dans le col de l'Aubisque sont côte à côte; Coppi après avoir éteint sa soif tend sa gourde à Bartali : « tu peux boire, il en reste »

Fausto Coppi meurt le 2 janvier 1960 des suites d'une malaria mal soignée contractée lors d'un safari en Haute-Volta. Une foule immense assiste à ses obsèques. Bartali y était : « je ne pourrais jamais oublier cette boue gluante qui me collait aux chaussures le long de la route qui monte vers Castellania. Là-haut il y avait le corps de Fausto que l'on allait mettre en bière. Et je pensais à une autre boue, celle qui nous collait aux jambes, celles de Fausto et aux miennes pendant les terribles étapes des Dolomites ». Rivaux, mais amis, belle leçon.

Bartali s'en est allé le 5 mai 2000, à 86 ans, à quelques jours du départ du Giro dans lequel il s'est si souvent illustré avec panache.

Rencontres et souvenirs

Je n'ai pu rencontrer Fausto Coppi qu'à une

seule occasion : en juin 1947, sur l'Esplanade de Montbenon. Une course en nocturne va se disputer en rassemblant les meilleurs concurrents de Zürich-Lausanne courue la veille. Coppi est très entouré, car il vient de remporter en mai son deuxième Giro. Adolescent de 15 ans, je fends la foule des « tifosi » admiratifs et bruyants. Parvenu devant le champion j'obtiens l'autographe convoité; j'ose même sur le coup de l'émotion le remercier par une tape sur le maillot rose qu'il porte fièrement.

Je pourrai encore l'admirer quelques mois plus tard dans « À travers Lausanne » gravissant avec une facilité déconcertante le Petit Chêne et ralliant Sauvabelin après 11'28 de course, battant Jean Robic vainqueur du Tour de France cette année-là. Puis je l'ai revu en 1949 lorsque le Tour de France fait halte à Lausanne. Il impressionne lorsqu'il apparaît en tête du peloton revêtu de son maillot jaune dans la difficile ascension du Tronchet, à Grandvaux. Je l'ai revu une dernière fois au bord du lac de Thoune lors d'une étape du Tour de Suisse au cours duquel il remporta le Prix de la montagne après s'être imposé à Davos et Lugano.

Mon premier souvenir de Gino Bartali date de 1946 à Morges. Je m'étais rendu dans cette ville à vélo en compagnie de mon père pour assister à l'arrivée d'une étape Bâle-Morges (270,5 km) jugée sur le quai du Mont-Blanc. Bartali dans un maillot jaune maculé de boue (les routes de l'époque n'étaient pas toutes goudronnées) terminera troisième.

Puis, en 1948, le 18 juillet, jour de son anniversaire, il se présente seul au Stade de la Pontaise après une chevauchée héroïque depuis Aix-les-Bains. C'était la première arrivée du Tour de France à Lausanne. Les géants de la route avaient franchi le Col de la Forclaz encore en terre battue. Le temps est maussade et la cendrée du stade attend les rescapés. Le vainqueur et ses suivants sont enrobés de boue récoltée sur la route ravivée par l'orage, leur visage est marqué et frappe l'imagination. En 1961, le Cyclophile Lausannois met sur

pied l'arrivée finale du Tour de Romandie à l'avenue de Cour. Gino est directeur sportif de l'équipe San Pellegrino. Je le croise près du local de la presse d'où il s'échappe pour rejoindre le Café de Cour tenu par ses amis Antoinette et Roland Fantini où il a si souvent fait halte. Puis je l'ai rencontré en 1990 sur les hauteurs du lac de Côme près de la chapelle de la Madonna Del Ghisallo, patronne des cyclistes et qui constitue un émouvant musée : les amateurs y viennent du monde entier pour admirer les vélos et les maillots offerts par les champions de toutes les époques (Moser, Merckx, Gimondi, Bartali etc..) Le Tour de Lombardie va passer devant le sanctuaire. Bartali, dont on connaît la piété, apparaît : il est venu se recueillir discrètement dans la chapelle. Aux admirateurs un peu surpris qui le reconnaissent, il signe des autographes avec gentillesse et sans précipitation.

En 1996 le Giro fait halte pour la première fois à Lausanne. En ce 3 juin, la foule est dense entre Ouchy et la route des Plaines du Loup où va se juger l'arrivée. Sur la tribune officielle, on suit sur l'écran TV la progression des coureurs. Je suis aux côtés de Bartali très attentif à ce final : « Il me semble que j'ai gagné une étape dans le coin ! ». Je lui désigne le stade, en face, où bien sûr le tartan a remplacé la cendrée et lui rappelle sa victoire d'étape du Tour de France, 48 ans auparavant... Enfin je me retrouve à sa table à Avenches, le 10 août 1997, lors de la fête donnée à l'occasion de la deuxième édition de la Classic Broye, une course populaire qu'il avait accepté de parrainer. Après avoir donné le départ, il accompagna les 762 cyclistes à travers la campagne, juché sur une rutilante voiture décapotable. Recueillant de nombreux applaudissements en traversant Payerne, Oron, Moudon, Estavayer-le-Lac, j'ai pu mesurer une fois de plus sa popularité, son amabilité et sa disponibilité envers ses admirateurs distribuant généreusement des autographes sur les programmes et même à l'intérieur du képi du policier de service.

■ Willy Schweizer

POÈME

Tina Planta-Vital (1936)



Le poème de Tina Planta-Vital évoque ce que nous ressentons tous quand la neige recouvre de son voile blanc la nature qui nous entoure et laisse paraître au fil des jours les traces visibles des animaux; signes

épars d'un univers naturel qui croise en permanence celui des êtres humains.

Le poème *prüm di d'inviern* exprime dans sa langue d'origine du Val Müstair dans les Grisons l'expérience ordinaire de son quotidien en pleine campagne dans le village de Fuldera où elle vit depuis 1984. Entourée des mélèzes aux aiguilles dorées qui peuplent la vallée, des oiseaux aux parures multicolores et éclatantes qui laissent parfois au sol une plume, ou des cerfs rouges venus s'abriter dans les Grisons en ayant fui la pratique de la chasse imputable à la noblesse autrichienne, le poème de Tina Planta-Vital exprime avec délicatesse la fragilité de cette échappée. Il s'enracine dans cette capacité à voir, comme elle l'écrit dans son recueil, « les traces visibles ou invisibles laissées par les bêtes comme par les humains, [et] rappeler que nos chemins et nos actes se croisent, s'influencent réciproquement. Suggérer, en filigrane, les relations, la responsabilité des uns envers les autres comme envers la nature et

l'environnement ». L'auteure nous offre en quelques mots la beauté sublime de ce dont nous sommes parfois oublieux, mais nous relie au monde comme une source inépuisable d'inspiration.

Le poème est en vallader, l'un des cinq idiomes romanches aux côtés du putér, du sursilvan, du sutsilvan et du surmiran. Une langue qui plonge ses racines dans un parler vernaculaire antique qui présente de grandes similitudes avec l'italien, le français, le catalan, le portugais ou encore le roumain. Les cinq idiomes parlés et écrits ont non seulement une longue tradition littéraire et artistique fascinante, mais aussi leurs propres grammaires et dictionnaires. Ils n'ont rien à voir avec le *rumantsch grischun*,



Tina Planta-Vital
Collage

langue officielle adoptée en 1938 à la suite d'une votation populaire et créée en 1982 à la demande de la *Lia Rumantscha* pour la promotion de la langue romanche.

Le recueil de poésies vibre également aux

formes et aux couleurs que Tina Planta-Vital réalise dans des collages avec des éléments naturels ramassés sur son chemin et qu'elle rassemble dans des tableaux.

▪ Patrick Ernst

Prüm di d'inviern

la naiv
s'ha plachada
sül or dals larschs

stizis as cruschan
sco üna muostra da tagl

suot il petsch
puschas ruslignadas
chatlanas
üna penna stagliada

bes-chas in lur zops
sun preschaintas
il god
viva la pasch

la quietezza
dvainta silenzi

l'unità metta
üna mantella choda
sur mai

Premier jour d'hiver

la neige
s'est posée
sur l'or des mélèzes

des traces se croisent
comme une marque de coupe

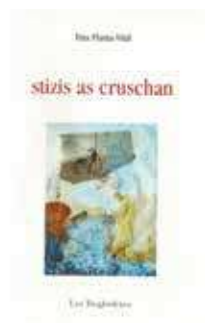
sous le sapin
pives grignotées
petites crottes
une plume bigarrée

les bêtes dans leur cachette
sont présentes

la forêt
vit la paix

la tranquillité
devient silence

l'unité dépose
sur moi
sa cape chaude



Tina Planta-Vital
(Traduction Denise Mützenberg)
Stizis as cruschan
(Traces qui se croisent)

Éditions Les Troglodytes, Grand-Saconnex, La Sarraz. Avec des collages de Tina Planta-Vital.

Le recueil de poèmes est disponible chez Payot, mais, pour les lecteurs du Courrier de l'AVIVO, il peut se commander directement au prix préférentiel de CHF 6.-, au lieu de CHF 10.- aux Editions Les Troglodytes, Denise Mützenberg et Claire Krähenbühl, à l'adresse suivante : Denise Mützenberg, Editions Troglodytes, 8 François-Lehmann, 1218 Le Grand-Saconnex; 022 734 05 92; ou par courriel à l'adresse suivante : sampoesie@gmail.com.

JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

E	M	L	A	P	A	N	N	O	N	C	E	E	E	E
N	R	D	E	G	A	G	E	E	X	R	S	A	G	H
E	G	I	S	O	U	C	R	U	U	I	X	D	E	P
G	S	O	R	G	O	U	E	O	V	U	R	M	I	M
R	R	O	I	U	S	F	V	I	E	A	A	I	S	O
G	A	I	P	E	O	A	D	V	T	D	N	S	I	I
V	T	L	M	N	S	S	E	E	U	I	A	E	A	R
E	E	N	E	A	T	H	P	M	A	F	V	E	T	T
X	A	L	E	R	C	P	R	H	F	U	U	L	N	R
E	T	U	O	D	R	E	C	I	E	G	E	E	A	A
T	E	U	M	E	B	O	C	R	O	G	S	A	F	C
N	G	R	C	R	R	H	P	L	A	I	S	I	R	A
E	A	O	A	P	E	P	A	L	A	C	E	E	A	R
V	C	B	A	N	C	I	P	E	V	I	D	E	N	T
E	P	U	O	C	D	T	I	U	D	O	R	P	G	E

Liste des mots :

Admis	Gros
Affiche	Mesure
Aise	Muet
Annonce	Palace
Banc	Palme
Barbe	Pétard
Bermuda	Plage
Cage	Plaisir
Calvitie	Posé
Carte	Précoce
Cheveux	Preuve
Coupe	Prochain
Couple	Produit
Dégagé	Rôle
Dent	Rang
Dialogue	Relax
Divisé	Rouge
Doute	Savouré
Eclair	Siège
Evident	Sourire
Fantaisie	Trac
Feux	Triomphe
Gêne	Vent
Goguenard	Vexé
Grimace	

Indication pour le mot à trouver :

Instrument de musique, en sept lettres.

Envoyez le mot caché à : Mica Arsenijevic, Courrier de L'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier.

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses.

Réponse du N° 01/2023 : CUVIER.

Les gagnants sont : Marie-Claude Abadie à Vallorbe, Madelyne Denier à Pully, André Junod à Lausanne, Alain Michaud à Montcherand, Beate Niklewicz à Lausanne